

ARCONATI-VISCONTI



VAN DEN BOOM



DE BRAINE



DE BRIQUET



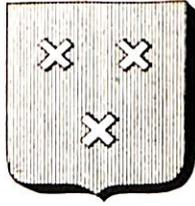
CARLIER



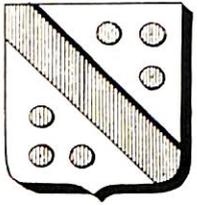
DE CAVERSON



CAZIER



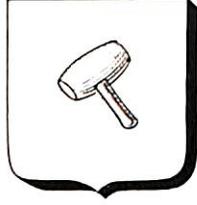
DE LA CHAPELLE



COLINS



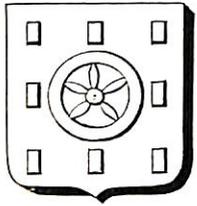
CROCKAERT



CUVELIER



DESMAISIÈRES



DUWELZ



D'ESNE



FRANCOIS



DE GAGGIA



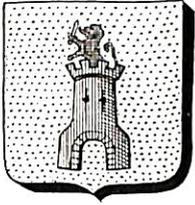
GODIN



DE GOEGNIES



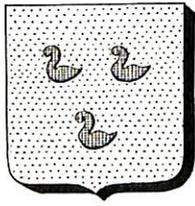
DE GLARGES



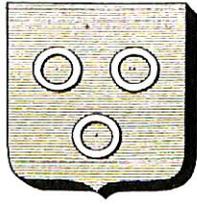
HUSMANS



VAN DEN KERCKHOVEN



KERREMANS



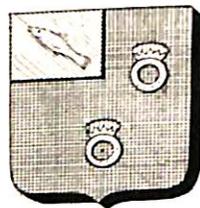
DE KEYSER



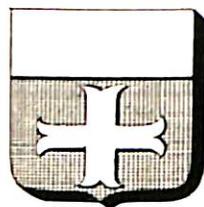
L'ALLEMAND



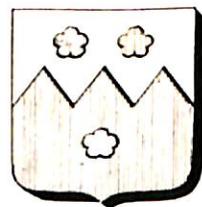
CASENS



LE BORD



LEDUC



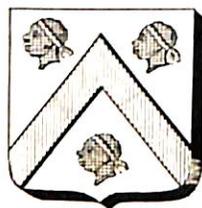
LE MESUREUR



DE LUMAY



MALAPERT



DE MAN DE LENNICK



MARESTEAU



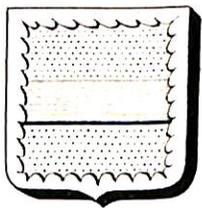
VAN OPHOVEN



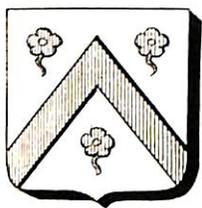
PERSOONS



PLETINCX



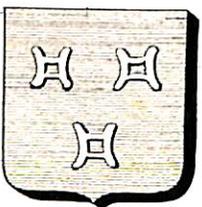
POTTIER



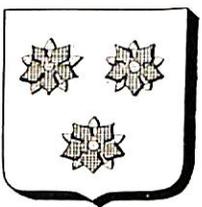
REBZ



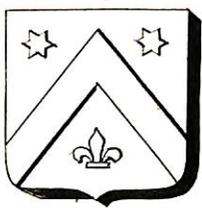
DE ROBAULX



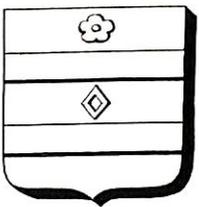
DE SÉJOURNET



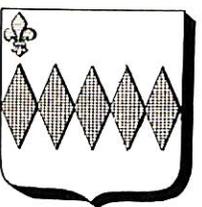
SNOY



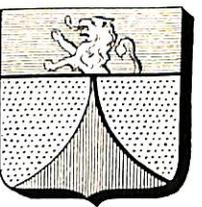
VANDERSTEENE



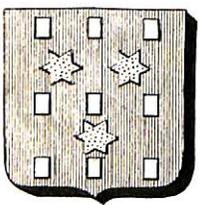
DE TOMBOY



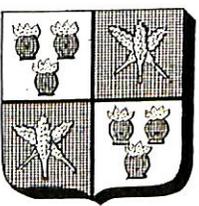
VERHOEVEN



DE VITZ



VOLCAERT



VAN WERDE



DE WÉRIMONT



ZEGHERS

GÉNÉALOGIE

DE

LA NOBLE FAMILLE SCOCKART.

La famille Sockart est l'une des plus anciennes de la seigneurie d'Enghien et des plus illustres de nos anciennes provinces.

Titres d'honneur, charges de l'Eglise, de la magistrature, de l'armée, richesses territoriales, rien ne lui a manqué.

Les Sockart possédèrent les comtés de Thirimont et de Weldene, les baronnies d'Harmignies, de Gaesbeek, de Presle, de Rassignies et de Wangen, les seigneuries d'Audenaeken, de Berchem St-Laurent, de Bodeghem, de Bréaugies, de Dilbeek, de Donstienne, d'Eylinghen, de la Haute Libbe, de Houdeng, d'Iterbeek, de Lisbeek, de Malaise, de Montigny, de Nalain, d'Ootinghen, de Trahignies, de Vlesenbeek et l'avouerie héréditaire de Thully.

Plusieurs membres de cette famille obtinrent le titre de comte de leur nom et de pair du comté de Namur.

L'on trouve aussi dans cette maison une dame de la Croix étoilée.

Dans l'Eglise, ils occupèrent les charges de vicaire général et official de Cambrai, de juge synodal de Malines, de chancelier de l'Université et prévôt du chapitre de Louvain, de doyen de Ste-Gudule à Bruxelles, de prier des abbayes de Bellinghen et de Groenendael, et divers canonicats à Bruxelles et à Louvain.

Cette famille donna à la diplomatie un ambassadeur d'Espagne au Congrès de Ryswyck.

A la magistrature, à l'administration et à l'armée, des conseillers au noble et souverain Conseil de Hainaut et au Conseil souverain de Brabant, un régent au Conseil suprême de régence de Madrid, un ministre de robe au Conseil de gouvernement des Pays-bas, des conseillers d'Etat, des conseillers du Conseil privé, un audiencier et premier secrétaire des Pays-Bas, un trésorier général des domaines et finances, un chancelier de Brabant, des maîtres des requêtes et un vice-président de la chambre des comptes de S. M. en Brabant, des bourgmestres et des massards d'Enghien, des échevins à Bruxelles, Enghien et Mons, etc.

Des membres de cette famille occupèrent les charges de sommelier de la paneterie de l'Empereur, de bailli d'Enghien et de St-Denis en Brocqueroie, de prévôt de Bastogne et de Marche, de grand bailli d'Avesnes, de châtelain d'Enghien, de major de la ville de Bruxelles, de capitaine de cavalerie, etc.

D'autres furent licenciés en théologie, licenciés ès lois, avocats au Conseil souverain de Hainaut, etc.

Les membres de cette famille qui sortirent de la seigneurie d'Enghien pour déployer leurs talents et montrer leur dévouement sur un théâtre plus vaste, s'élevèrent rapidement aux honneurs.

Mais la mort dévora la postérité de ceux que favorisa la gloire. Et il ne reste aujourd'hui de toute cette noble famille qu'un seul rejeton mâle de la branche d'Enghien.

ARMES. Primitivement, la famille Scockart blasonnait : *d'or à la fasce d'azur, portant en chef une aigle de sable, armée et lampassée de gueules, au heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules. Bourlet et lambrequins d'or et d'azur. CIMIER : un double vol d'argent.*

Un diplôme de Charles II, roi d'Espagne, du 7 septembre 1672 remplaça le bourlet par une couronne d'or et permit de faire supporter l'écu par deux griffons du même.

Augustin Juste de Scockart, baron de Gaesbeek, portait ces armes engrêlées de gueules.

Un diplôme de Charles II, roi d'Espagne, du 31 mars 1690 remplaça la couronne d'or par une couronne comtale.

Jean III Scockart prit pour armes *d'argent au coq de sable crêté, barbé, allumé et membré de gueules, posé dans un feu au naturel, au heaume d'argent grillé et liseré d'or fourré de gueules. Bourlet et lambrequins d'argent et de sable. CIMIER : un coq de l'écu entre un double vol d'argent et de sable.*

Le bourlet fut remplacé par une couronne comtale sous Marie-Thérèse en faveur de Jean Daniel Antoine Scockart, chancelier de Brabant.

Philippe Scockart, époux de Marie Cazier, portait écartelé : *au 1 et 4, d'argent à la bande de gueules cotoyée de six tourteaux de même placés en orle, qui est de COLINS; au 2 et au 3, d'or à la tour de gueules sommée d'un lion issant de sable, armé et lampassé de gueules, qui est de HUSMANS; et en abîme, d'argent au coq de sable crêté, barbé, allumé et membré de gueules, placé dans un feu au naturel.*

VARIANTES. Nous avons trouvé le nom de Scockart orthographié de ces vingt-trois manières : Scockart, Scoccaert, Scoccaerts, Scockaert, Scockaerts, Scochaut, Scochkaert, Scockaert, Scoquart, Scoquar, Scoquart, Schoccaerdt, Schoccaert, Schoccaerts, Schochart, Schockar, Schockaert, Schockaerts, Schockart, Schokart, Schokaert, Scoeckaert, Schoeckaert.

Dans les plus anciens cartulaires du village de Thollembeek, on trouve la mention de la couture de Scockart, « *Scockartcautere* », « *Scockaertvelt* », « *in den Scockaert*. »

La famille Scockart tire-t-elle son nom de cette terre, ou le lui a-t-elle donné ?

I. *Baudouin* SCOCKART, (1) qui vivait à la fin du XIII^e siècle, épousa *Jeanne* GODIN (2), portant pour armes *de sinople à une coupe couverte d'or*.

Leur fils

II. *Jean* SCOCKART épousa *Agnès* DE LA CHAPELLE, (2) portant pour armes *de gueules à trois sautoirs d'argent*, 2, 1.

Leur fils

III. *Vincent* SCOCKART épousa *Catherine* D'ESNE (2), portant pour armes *de sinople à dix losanges d'argent*, 3, 3, 3, 1.

Il laissa deux fils :

1^o *Hustin* SCOCKART, qui suit (IV) :

2^o *Pierre* SCOCKART, Massard de la ville d'Enghien en 1428-1429 (3).

IV. *Hustin* SCOCKART, capitaine et chatelain du château d'Enghien sous Louis de Luxembourg, épousa *Agnès* DE GOEGNIES, (4) portant pour armes *d'azur à la croix ancrée d'argent*.

Leur fils

V. *Jean II* SCOCKART, seigneur de Lisbeek, sommelier de la paneterie de l'empereur Maximilien, fut emprisonné avec son maître par les Brugeois révoltés en 1488.

L'empereur, voulant récompenser son dévouement et les services de ses ancêtres, l'anoblit par lettres patentes données à Cologne le 15 juillet 1489 (5).

Jean II SCOCKART épousa *Jeanne* DE BRAINE (4), portant pour armes *d'azur au cygne d'argent nageant sur une rivière ondée du même en pointe, au chef cousu de gueules au dextrochère armé d'argent, garni d'or, tenant une épée également d'or, issant de la pointe du chef et placé en pal*.

(1) Pour ne pas allonger nos citations, nous avons fait usage dans nos renvois des abréviations suivantes : B. R. signifie Bibliothèque royale de Bruxelles ; B. H. = Bibliothèque héraldique au ministère des affaires étrangères ; A. E. = Archives communales d'Enghien ; A. A. = Archives de la Maison d'Arenberg ; A. F. = Archives de la famille Scockart.

(2) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol., t. VI pp. 347 et suiv. — B. H. n^o 60, p. 106.

(3) A. E. Compte de la massarderie, 1428-29.

(4) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol., l. c. — Ibid., n^o 1040. — B. H., n^o 60, p. 106.

(5) A. F. Copie du diplôme de 1489, authentiquée par le magistrat d'Enghien le 20 mars 1627.

Il eut deux enfants :

1^o *Zacharie* SCOCKART qui suit (V) :

2^o *Jeanne* SCOCKART épousa *Nicolas* DU BOIS D'ENGHIEN, portant *de... à la bande de...* qui releva en son nom un fief lige de « six bonniers gisant en la paroice de Marque au lieu condist Roekelberghe, consistant en maison, court, jardins, vivier et terre labourable. » 5 octobre 1524 (1).

VI. *Zacharie* SCOCKART seigneur de Lisbeek, bailli de la ville et terre d'Enghien, épousa *Jacqueline* LE MESUREUR, portant pour armes *d'argent à trois émanches de gueules à trois quintefeuilles de l'un en l'autre*, dont il eut (2) :

1^o *Josse*, qui suit (VII) :

2^o *Guillaume* SCOCKART « tenoit un fief ample de l'abbaye de S. Denis en Broqueroie, se comprenant en une maison et entrepresure, icelle gisante audit Hoves assez près de l'église, contenant demy-journal et plus, tenant au petit vivier de Hoves, d'autre côté à Pierre Berret, à la ruelle menante de Hoves à Mayeurbois et à iceluy Willaume mesme (3). »

VII. *Josse* SCOCKART, seigneur de Lisbeek, épousa *Catherine* DE WÉRIMONT, fille de N. et d'Anne DE GOEGNIES (4), portant pour armes, *écartelé : aux 1 et 4 d'argent semé de billettes d'azur au lion de gueules ; aux 2 et 3, d'or à trois roses de gueules, 2 et 1, et à trois maillets de sable en chef placés en fasce*.

Leur fils

VIII. *Zacharie II* SCOCKART, seigneur de Lisbeek, Montigny, Nalain, etc., échevin d'Enghien en 1583, (4) épousa en premières noces *Barbe* CASENS (2), fille de *Jean* et de *N.*, portant pour armes *d'azur à un vol d'argent*, et en secondes noces *Elisabeth* DE LUMAY, dite PLETINCX, fille de *Simon* et de *Marie* THIENPONT (2), portant pour armes *de gueules au lion d'argent couronné d'or*.

Il mourut en 1618.

(1) A. A. Dénombrement de ce fief sur parchemin.

(2) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol., l. c. — B. H., n^o 60, p. 106.

(3) B. R., fonds Goethals, n^o 336 des M. S., p. 17.

(4) A. E. Comptes de la massarderie.

(5) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol. t. VI, pp. 347 et suiv. — B. H., n^o 60, p. 106.

Les quatre générations précédentes sont prouvées par l'acte de donation suivant :

« Scachent tous presens et a venir que pardevant les mayeur et eschevins de la paroisse de Hoves cy-dessoubs nommez en tel nombre que loy donne, comparurent personnellement noble home Josse Scoekart Sr de Lisbeecke, accompagne de demiselle Catherine Verimont sa femme, lesquels cognurent et declarerent avoir cede donne et transporte par ces pntes au prouffiet de Zacharias Scoekart escuyer et de demiselle Elisabeth de Lumay alias Pletinex leur fils et belle fille ici pntes et acceptants d'autre part pour eulx et leurs hoirs remanants en jouyr et posséder a tousiours une maison grange et estable avec les appendances et dependances que lon diet vulgairement la cense del blanche maison, sise et situee sous le iugement dud. Hoves au comte de Haynault contenant tant en prez terre a labeur gardins fossez que bois environ disneuf bonniers pour laquelle donation avoir lieu et sortir effect selon loy et coustumes, les dessus nommez nobles personnes Josse Scoekart et Catherine sa femme firent de ladicte cense appendances et dependances raport bien et suffisamment en la main dudit mayeur et eschevins et s'en devestirent et desheriterent bien et a loy de tout tel droict et heritage quils y avoient et avoir pouvoient et empirent temps et lieu que bien faire le peulvent comme tenant au premier compt par succession de pere en fils de nobles personnes Zacharias Scoekart bailly de la ville d'Enghien Sr de Lisbeecke son pere et son grand pere Jean Scoekart aussy Sr de Lisbeecke en son tamps sommelier de la panetterie du tres redoubte empereur Maximilien, lequel Jean lavoit eu en mariage avec sa femme demiselle Jehanne de Braine, que Dieu fache mercy de leurs ames, au prouffiet comme diet est de leur fils et belle fille et pour leurs hoirs et remanants en jouyr, etc.... Au mois d'aoust, la veille de Saint-Laurent l'an 1586. »

Du premier mariage naquirent :

1^o *Zacharie* SCOCKART, baptisé à Enghien le 4 août 1570 (1), mort jeune.

(1) A. E. Anciens registres paroissiaux, t. I, p. 45.

2^o *Jean III* SCOCKART, seigneur de Montigny et de Nalain, auteur de la branche d'Enghien, que nous retrouverons plus loin.

Du second mariage :

1^o *Marie-Madeleine* SCOCKART, baptisée à Enghien le 30 novembre 1580 (1), épousa, le 13 octobre 1621, *Jacques-Christophe* MALAPERT, né à Mons le 13 avril 1592, fils de *Christophe* et de *Jeanne* DE BUISSET (2), portant pour armes d'azur semé de fleurs de lis d'argent.

De ce mariage sont nés :

a) *Christophe* MALAPERT, qui épousa à Valenciennes *Marie-Françoise* LE PREUX (3).

b) *Catherine* MALAPERT, qui épousa *Nicolas* DESCHAMPS (2).

2^o *Catherine* SCOCKART, baptisée à Enghien le 12 novembre 1582 (4), épousa *Pierre* DUWELZ, seigneur du Sart (5), portant de... à une roue de... accompagnée de 8 billettes de... rangées 3, 2, 3.

Leur fille *Marie-Françoise* DUWELZ épousa en premières noces le sieur DE COULEMONT et en secondes noces *Jean-Ignace* COUSIN. Elle eut de son premier mariage a) *Marie-Alexandrine* DE COULEMONT, qui épousa N. DE BOUDRY, seigneur de Montrœil, et b) *Jacques-Alexandre* DE COULEMONT.

Preuve : « M. de Boudry, seigneur de Montrœil, votre marit, a signé un dénombrement d'un fief vous appartenant, situé à Petit Enghien, nommé la seigneurie du Sart, vous échu en partage passé le 29 mai 1724 contre le sieur Jacques-Alexandre de Coulemont votre frère germain et unique, dont il en avait fait le relief le 29 août 1722, dévolu par le trépas de la dame Marie-Françoise Duwelz, votre respectives mère, veuve en secondes nocces du sieur Jean-Ignace Cousin, laquelle étoit fille du sieur Pierre et de dælle Catherine Scocquart (6). »

3^o *Louis* SCOCKART, seigneur de la Haute-Libbe et de Montigny, échevin de la ville d'Enghien en 1618, 1619, 1622, 1629, 1631, 1632, baptisé à

(1) A. E. Anciens registres paroissiaux, t. I, p. 149.

(2) Ibid., t. XVIII, p. 26. — B. R., n^o 19, 464 des M. S., p. 310. — (3) A. F.

(4) A. E., anciens registres paroissiaux, t. I, p. 162.

(5) B. H. n^o 2, t. XI, p. 392.

(6) A. F. Lettre de M. de Beauvoix, archiviste de la Sérénissime Maison d'Arenberg à Madame Marie-Alexandrine de Coulemont, douairière de Montrœil.

Enghien le 6 octobre 1585 (1), épousa *Marguerite* POTTIER, fille de *Charles* et de *N.* (2), portant pour armes *d'or à la fasce d'azur, à la bordure engrêlée d'argent.*

Il succéda à *Jean Pottier* dans la charge de bailli de l'abbaye de S. Denis en Broqueroie (3). En cette qualité, il reçut le 27 octobre 1616 le relief du fief du Donjon à Viane (4).

Il mourut à Enghien le 3 décembre 1655 (5).

Il laissa :

a) *Jeanne Caroline* Scockart, baptisée à Enghien le 22 décembre 1626, (6) épousa *Adrien-François* REBZ, seigneur de la Haute-Lisbeek (7), portant pour armes *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois roses de même feuillées et tigées de sinople.*

b) *Elisabeth* dite *Isabelle Agnès* Scockart, dame de Bourlon, baptisée à Enghien le 9 juillet 1628 (8), épousa, par contrat du 25 avril 1659, *Claude* DE ROUBAULX, écuyer, seigneur de Lisbonne, licencié ès lois, prévôt de la terre et principauté de Barbançon, dépositaire général du Hainaut, fils de *Toussaint* et de *Lucrèce* DES MARETS, portant pour armes *d'azur au chevron d'or accompagné de trois chausse-trappes du même.*

Intervinrent au contrat, en qualité de témoins du sieur de Lisbonne, le sieur *Jean* VAN DER BURCH, chevalier, seigneur de Lonvignies, son cousin, et le sieur *Simon* DE ROUBAULX, seigneur de Soumoy, gouverneur de Beaumont, son frère; en qualité de témoins de la demoiselle Scockart, la dame *Marie* FRANÇOIS, veuve de *Charles* Scockart, ancien conseiller de la cour de Mons, sa tante, *Alexandre* MALAPERT, seigneur du bois de la Houssière, licencié ès lois, avocat près la noble et souveraine Cour de Mons, son cousin, et *Jacques-Ignace* Scockart, son cousin germain; et en qualité de mambours, *Adrien-François* REBZ, seigneur de la Haute-Lis-

(1) A. E., anciens registres paroissiaux, t. I, p. 177.

(2) B. R., fonds Goethals, Hellin, in-fol., l. c.

(3) B. R., fonds Goethals, n° 336. — (4) A. A.

(5) A. E., anc. reg. par., t. XXVII, p. 60.

(6) A. E., anc. reg. par., t. III, p. 172.

(7) B. H., n° 2, t. XI, p. 392.

(8) A. E., anc. reg. par., t. III, p. 186. — A. A. Cart. de Bassilly.

beek, son beau-frère, et *Pierre* DUWELZ, seigneur du Sart, son bel oncle (4).

Ces conjoints testèrent ensemble le 16 août 1689.

Claude DE ROUBAULX mourut le 25 décembre 1695, laissant quatre enfants : *Louis-Ignace*, *Claude-Hyacinthe*, *Marie-Lucrèce* et *Anne-Marie* (2).

c) *Marie-Alexandrine* Scockart, baptisée à Enghien le 29 juin 1630, (3) épousa le sieur *Georges* LALLEMAND, capitaine (4), portant pour armes *d'or à deux lions affrontés de gueules.*

4^o *Charles* Scockart qui suit (IX), auteur de la branche des comtes de Thirimont.

5^o *Elisabeth* Scockart, baptisée à Enghien le 16 septembre 1593, (5) et y décédée le 20 décembre 1612 (6).

IX. *Charles* Scockart, seigneur de Lisbeek, baptisé à Enghien le 14 avril 1591 (7), fut reçu conseiller à la noble et souveraine Cour de Mons, le 2 août 1620, à la place de *Charles* D'ARDEMBOURG (8), seigneur de Villevelles et de Wagnouville.

Il épousa, le 11 octobre 1617, *Marie* FRANÇOIS, fille de *Gilles*, conseiller à la noble et souveraine Cour de Mons, et de *Marguerite* FRANEAU (9), portant pour armes *d'azur à la croix ancrée d'argent cantonnée de quatre étoiles à cinq rais du même.*

Il mourut le 28 octobre 1637 (9), et sa femme décéda en 1677 (10).

De ce mariage sont nés :

1^o *Charles-Philippe* Scockart, né en 1618 (11), licencié en théologie,

(1) B. H., n° 128, t. III, p. 116. Contrat de mariage entre *Claude* de Roubaux et *Isabelle-Agnès* Scockart.

(2) Ibid., pp. 125 et 129.

(3) A. E. Anc. reg. par., t. III, p. 210.

(4) B. R., fonds Goethals, Hellin, in-fol., t. VI, p. 348. — A. F.

(5) A. E. Anc. reg. par., t. II, p. 27.

(6) Ibid., t. XXVII, p. 12.

(7) Ibid., t. II, p. 10.

(8) *Annuaire de la noblesse*, t. XV.

(9) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol. l. c. — B. H. n° 60, p. 106.

(10) A. A. *Cartulaire de Hoves*, relief de 2 bonniers de terre au Vieux-Gibet, le 2 avril 1678.

(11) B. R., n° 19, 464 des M. S., p. 314.

vicaire général et official de l'archevêché de Cambrai. Envoyé en députation à Bruxelles, il y mourut le 12 janvier 1666. Il fut inhumé dans la chapelle de St. Laurent de la métropole de Cambrai, sous un très beau mausolée (1).

2° *Jacques-Ignace* Scockart, seigneur de Bréaugies, échevin de Mons en 1656, 1657, 1660, 1662, 1663, 1667, et de 1672 à 1674 (2), fut anobli en 1667 par lettres patentes de Charles II et Marie-Anne, roi et reine d'Espagne (1) et décéda sans alliance en janvier 1677. (3)

3° *Claire-Agnès* Scockart, née en 1622, épousa, le 19 juin 1646, *Philippe* LEDUC, écuyer, conseiller à la noble Cour de Mons, (4) portant pour armes de sable à la croix ancrée d'argent, au chef du même.

4° *Jeanne* Scockart épousa, le 20 novembre 1646, *Jean-François* LEDUC, chevalier, seigneur de Masnuy-St-Pierre et de Tapigny, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, fils de *Pierre*, seigneur de Tourpes, conseiller à la noble et souveraine Cour de Mons, et de *Marie* VIVIEN, (4) portant les mêmes armes que le précédent.

Jean-François LEDUC mourut à Mons le 13 décembre 1679, et sa femme y décéda le 17 octobre 1706. (2)

5° *Marie-Philippine* Scockart épousa le 28 mars 1645 le sieur *Pierre* NOPÈRE, licencié ès lois, greffier du Conseil ordinaire du Roi en Hainaut.

Ils fondèrent deux messes par semaine à Montrœil-lez-Nivelles. L'acte de fondation fut dressé à Enghien, le 29 mars 1680, pardevant les sieurs *Jean* DE LANNNOY, licencié ès lois, lieutenant-mayeur, *Philippe* Scockart et *Philippe* CORDUANIER, échevins de cette ville. (5)

6° *Marguerite* Scockart, née en 1631. (6)

7° *Louis-Alexandre* Scockart, qui suit. (X)

8° *Jean-François* Scockart, né le 25 janvier 1636. (6)

X. *Louis-Alexandre* DE Scockart, comte de Thirimont, baron de Gaesbeek, seigneur de Vlesembeek, de Berchem-S.-Laurent, de Donstienne, de

(1) A. F.

(2) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol., t. VI, l. c.

(3) A. A., *Cartulaire de Hoves*, l. c.

(4) B. H., n° 2, t. XI, p. 392. — A. F. — B. R., n° 19, 464 des M. S., pp. 311, 314.

(5) A. F. Acte original de cette fondation. — B. R., fonds Goethals, n° 336.

(6) A. F. — B. R., n° 19, 464 des M. S., p. 314.

Harmignies, de Ressay à Rassignies, de Presle, de Trahignies, d'Audenaeken, d'Eylingen, etc., haut-voué héréditaire de Thully, etc., naquit à Mons le 29 août 1633. (1)

Il épousa, par contrat du 28 avril 1679, sa cousine *Jeanne-Philippote* FRANÇOIS, fille de *Jérôme*, seigneur de Ressay à Rassignies et de Trahignies, premier conseiller à la noble et souveraine Cour de Mons, et de *Marie-Anne* GAUTHIER, (2) portant les mêmes armes que Marie FRANÇOIS, citée ci-dessus. (IX)

Il acquit de *Procopé* DE LALAING, comte de Rennebourg, époux de Marie L. RENESSE, les seigneuries de Utterbeek, Dilbeek, Bodeghem et Walcourt sous Anderlecht, au prix de 36,380 florins. Il céda ensuite Walcourt au conseiller DE MAN.

La baronnie de Gaesbeek, et les seigneuries de Vlesenbeek, Berchem-S.-Laurent, Audenaeken, Eylingen et certaine juridiction sur Ghoyck et Pamele lui furent vendus par *Jean-Pierre* L'ESCORNET, conseiller de Brabant, pour la somme de 39,000 florins.

Il fut anobli comme son frère par les lettres patentes du 8 septembre 1668, dont la teneur suit : (2)

« Charles, roi de Castille, etc. De la part de Nre cher et bien aimé Louys-Alexandre Scockart, seigneur des villages de Thully et de Tirimont, bailly de la terre et baronnie d'Avesnes, nous a esté remontré que ses prédécesseurs ayant de toute ancienneté et de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire vescu sans exercer aucune profession vile ou dérogeante à personne de qualité noble et qu'ils se seroient au contraire par un attachement continuel au service de nos très augustes prédécesseurs tant de la maison de Bourgogne que depuis de celle d'Austrice tant en guerre qu'autrement évertuez si avant que Jean Scockart son quartayeul auroit tant pour la fidélité et services de ses prédécesseurs que les siens et en particulier pour avoir esté prisonnier en la ville de Bruges avec l'empereur Maximilien, esté anobli et sa postérité par les patentes dud. empereur données à la ville de Coloigne le quinziesme jour de juillet mil quatre cens huictante sept; depuis lequel temps Zacharias Scockart fils

(1) A. F. — B. H., n° 2, t. XI, p. 392. — Ibid., n° 60, p. 106.

(2) A. F., copie. — B. R., n° 19, 464 de M. S., p. 314.

dud. Jean, Judocus fils dudict Zacharias, et Zacharias second fils dud. Judocus auroient tousiours vescu et se maintenu comme la qualité et condition de personnes nobles le requiert et se qualifié tel en actes publicqs, tenans maison tant au champ avec seigneurie et haulte justice qu'à la ville, et vivans avecq valets et chevaux jusques à ce que Charles fils dud. Zacharias second et de noble damoiselle Elisabeth de Lumay dit Pleineq, père du remonstrant, s'estant appliqué à la jurisprudence auroit esté pourveu de la charge de conseiller de Nre Cour à Mons, lequel ayant espousé damoiselle Marie François, fille de feu Gille, aussi conseiller de la mesme Cour, et sœur à Josine François femme de Jean le Waitte, premier conseiller du Conseil ordinaire de Haynnaut auroit deservy plusieurs années laditte charge à la satisfaction du publicq jusques à sa mort arrivée en l'an mil six cens trente sept, et combien qu'en suite de ce que dessus il soit évident que le remonstrant est issu et descendant de ses prédécesseurs nobles, néantmoins comme peut estre à l'avenir soit par perte des tiltres qu'il en a ou par malveillance l'on le voudroit ou ses successeurs inquiéter en ce regard, il nous a très humblement supplié que Nre bon plaisir soit de confirmer de nostre autorité souveraine sa noble et ancienne descendance et ses armoiries qui seroient un escu d'or à la fasce d'azur, au chef un aigle impérial de sable, les aisles ouvertes, ledit escu surmonté d'un heaume et de feuillages d'or et d'azur, iceluy heaume orné d'un bourrelet de mesmes métal et couleur, hors duquel sortent deux aisles d'argent, et sur ce luy faire dépescher nos lettres patentes en tel cas pertinentes; scavoir faisons que les choses susdites considérées, avons de Nre certaine science, autorité, souveraineté, etc.... audit Louys-Alexandre Scockart accordé le tiltre et degré de noblesse, voulans et entendans qu'il, ses enfans et postérité, etc. »

Il fut créé chevalier par lettres patentes du 7 septembre 1672, (1) dont voici les passages principaux : (2)

« Charles, etc., scavoir faisons que pour le bon rapport que fait nous a esté de Nre cher et bien amé Louys-Alexandre Scockart, escuyer, sei-

(1) B. R., fonds Goethals, Hellin in-fol., l. c.

(2) A. F., copie.

gneur de Tirimont et Lesbecque, Nre prevôt de Bastoigne et Marche en Nre pays et duché de Luxembourg, et que ses prédécesseurs en office auroient esté honnorez des tiltres de Chlrs, comtes et autres, mesme que led^t Louys-Alexandre Scockart pour suivre Nre parti auroit abandonné sa charge de grand bailly d'Avesnes dont il estoit pourveu, vaillant mille escus par an, maintenant possédé par le Roy tres chrestien et que pour diverses affaires de Nre service il auroit esté envoyé en Allemagne. Pour ces causes, et ce que dessus considéré, etc... avons iceluy Louys-Alexandre Scockart fait et créé, faisons et créons chevalier par ces présentes. Et pour tant plus décorer la noblesse et armoiries dudict Louys-Alexandre Scockart, luy avons aussi à sa très humble requeste permis et octroyé par ces présentes que luy et ses enfans légitimes et chacun d'eux, etc., pourront doresnavant faire supporter l'escu de leurs armoiries par deux griffons d'or et décorer le timbre d'icelles d'une couronne aussy d'or au lieu de bourlet, etc... »

Les patentes du 8 septembre 1668, qui anoblissaient *Louis-Alexandre Scockart*, au lieu de confirmer sa noblesse, étaient de nature à lui porter préjudice. Il réclama contre leurs termes et les fit rectifier par ce décret royal. (1)

« Le Roy, ayant messire Louys-Alexandre Scockart, seigneur de Tirimont, conseiller de Sa Majesté en ses conseils d'Etat et privé en ses Pays-Bas, remonstré à Sa Majesté qu'un administrateur de ses affaires se seroit cy devant avancé à son inseu de présenter requeste à Sa Majesté pour obtenir lettres de déclaration de noblesse qui ensuite furent dépeschées mais avec une clause supplétive, nonobstant que par la représentation insérée en lad^e patente dont le narré a esté vérifié et entériné tant à la chambre des comptes qu'offices héraldiques, il constoit de sa qualité de noble, de sorte que le remonstrant souffriroit un préjudice notable s'il se prévaloit de lad^e patente selon sa forme et teneur incluant lad^e clause supplétive; et supplie très humblement que Sa Majesté soit servie de déclarer que lad^e mercède a esté obtenue sans besoing en lad^e forme cy dessus et que lad^e patente doit estre tenue pour

(1) A. F., copie.

« déclaration et confirmation de noblesse préexistante en la personne du
 « suppliant ; Sa Majesté ayant égard à la satisfaction et zèle avec leque
 « led^e suppliant a servy et le continue encore dans les principales char-
 « ges des Pays-Bas, et inclinant favorablement à sa demande, a déclaré
 « comme elle déclare par ceste, que la patente cy dessus mentionnée
 « doit estre tenue pour déclaration et confirmation de noblesse préexis-
 « tante en la personne du suppliant, ordonnant Sa Majesté à tous ceux
 « qu'il appartiendra de se régler selon ce, nonobstant quelconques or-
 « donnances ou réglemens qu'il y pourroit avoir au contraire. — Fait
 « à Madrid, sous le nom et cachet secret de Sa Majesté, le vingtiesme
 « de mars seize cens quatre vingts. J. M. Ely. V^e. » (Signé) « Charles, »
 et plusbas : « Par ordonnance de Sa Majesté, le comte de Canillas. »

Le 31 mars 1690, le roi d'Espagne écrivit de la baronnie de Gaesbeek les villages de Dilbeek, Itterbeek et Bodeghem, qu'il érigea en comté sous le nom de comté de Thirimont en faveur de *Louis-Alexandre* Scockart et de sa postérité.

Voici les lettres d'érection : (1)

« Charles, etc. Estant informé des bons et notables services que Nre
 « cher et féal messire Louys-Alexandre Scockart, chevalier, seigneur
 « de Tirimont, de Presles, de Harmignies, de Trahegnies, de la Court de
 « Ressay à Rassignies, de Dillebeke, Itterbeke et Bodeghem, haut voué
 « héréditaire de Tully, conseiller de nos conseils d'Etat et privé, nous
 « auroit rendus depuis plusieurs années en ça et nous continue de ren-
 « dre tant en affaires de guerre que d'Etat a Nre entière satisfaction.
 « Pour ce est-il que nous voulans l'eslever accroitre et décorer en hon-
 « neurs droicts prérogatives et prééminences, avons iceluy messire
 « Louis-Alexandre Scockart de Nre certaine science libéralité pleine
 « puissance et autorité souveraine, fait et créé, faisons et créons comte
 « par ces présentes desdites terres et seigneuries de Dillebeke, Itterbeek
 « et Bodeghem, leurs appendances et dépendances, tenues en un seul fief
 « de nous à cause de Nre duché de Brabant, démembré de la terre de

(2) A. F., copie. — B. H., n° 140, p. 374. — Van den Leenen, *Théâtre de la noblesse de Brabant*, p. 99.

« Gaesbeke, ancienne baronnie de Nre diét duché de Brabant, lesquels nous
 « avons créé et érigé comme nous créons et érigeons par ces présentes
 « en dignité nom eris et prééminences de comté sous le nom de comté
 « de Tirimont, et permettons et consentons audiet messire Louys-Alexan-
 « dre Scockart et à ses héritiers d'y annexer unir et incorporer à l'avenir
 « en augmentation et pour plus grand lustre d'icelle comté, encore telles
 « autres seigneuries terres et rentes que bon leur semblera, pour les te-
 « nir et relever de nous ou nos successeurs, princes des Pays-Bas et
 « dueqz de Brabant en un seul fief, etc. » — « Madrid, le dernier de
 « mars 1690. »

Le comte de Thirimont ajouta à son comté Gaesbeek, Vlesenbeek, Berehem-S.-Laurent, Audenaeken et Eylingen. Ses descendants y adjoignirent les seigneuries foncières de Heetvelde et d'Ophem. (1)

Le comte de Thirimont avait été successivement grand-bailli de la terre et baronnie d'Avesnes (2), prévôt de Bastogne et de Marche, (3) conseiller des Conseils d'État et privé aux Pays-Bas, (4) conseiller des finances, conseiller régent au Conseil suprême à Madrid, trésorier général des domaines et finances aux Pays-Bas.

En 1697, il fut ambassadeur du roi d'Espagne au Congrès de Ryswyck, et s'acquitta de sa mission à l'entière satisfaction de son souverain. Le roi d'Espagne rentra en possession de tous ses domaines, à l'exception de quelques villages du Tournaisis.

L'année suivante, le comte de Thirimont, accompagné de M. DE BROUCKHOVEN se rendit à Lille pour déterminer, avec les délégués du roi de France, les limites des deux pays conformément au traité de Ryswyck.

En 1700, à l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, le comte de Thirimont fut l'un des quatre ministres de robe qui firent partie du Conseil de gouvernement. Dans ces nouvelles fonctions, il témoigna toujours de l'antipathie pour la Maison d'Autriche.

(1) A. F., copie.

(2) Patentes du 8 sept. 1668.

(3) Patentes du 7 sept. 1672.

(4) Décret du 20 mars 1680.

Cette circonstance détermina les Alliés à leur entrée à Bruxelles, à lui conférer, par patentes du 31 juillet 1706, le titre de conseiller d'État. (1)

Le comte de Thirimont mourut à Bruxelles, le 8 mai 1708, et sa femme le 13 décembre 1701. (2)

Il furent inhumés dans la collégiale de Ste-Gudule, sous un mausolée splendide que tous les visiteurs y admirent encore aujourd'hui.

On y lit ces inscriptions :

NOBLE
HOMME LOUIS ALEXANDRE
SCOCCAERT,
COMTE DE TIRIMONT,
BARON DE GAESBEKE, S^r D'ITTERBEKE,
DILBEKE, BODEGEM, VLESENBEKE,
AUDENAEKEN, S^r LAURENT, BERCHEM,
ELINGEN, ETC., DU CONSEIL
D'ÉTAT ET PRIVÉ,
AMBASSADEUR
PLÉNIPOTENTIAIRE
AU CONGRÈS DE
RYSWICK, ETC.
OBIIT MAY 1708.

(1) A. F. — WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I, p. 167.
(2) B. R., fonds Goethals, Hellin, l. c.

DAME IENNE PHILIPPINE FRANÇOIS,
DAME DE
TRAHEGNIES, DE LA COVRT A RESSAY, DE RESSIGNIES,
DE TIRIMONT ET DE HARMIGNIES, COMTESSE
DVD^r TIRIMONT, BARONNE DE GAESBEKE, ETC., SON ÉPOUSE
QUI DÉCÉDA LE 13^{me} IOVR DV MOIS DE DÉCEMBRE
L'AN DE GRACE, MIL SEPT CENT ET VN.

Il laissa :

1^o *Jérôme-Charles* SCKOKART, mort jeune. (1)

2^o *Alexandre-Louis* SCKOKART, qui suit (XI).

3^o *Philippe-Ferdinand-Joseph* DE SCKOKART, baron de Presle à Quévy, prêtre, chanoine et grand-chantre de St. Pierre à Louvain, mourut en 1746. (2)

4^o *Jacques-Augustin* DE SCKOKART, baron de Rassignies, capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique, mourut sans alliance le 18 décembre 1745. (3)

5^o *Jean-François* SCKOKART, baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le 8 mai 1690. (3)

6^o *Jean-Benoit-Joseph* SCKOKART, seigneur d'Ootinghen et d'Harmignies, fut baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg à Bruxelles, le 15 mars 1693. Le 27 septembre 1707, il prit possession de la dixième prébende du chapitre de Ste-Gudule, vacante par la mort du chanoine *Jean Simon*.

L'empereur Charles VI l'éleva à la dignité de doyen de Ste-Gudule en 1722.

En 1736, l'archiduchesse Marie-Elisabeth l'honora de la prévôté de St. Pierre de Louvain à laquelle étaient annexés le titre et les fonctions de chancelier et conservateur des privilèges de l'Université. Il devint ensuite juge synodal de l'archi-diocèse de Malines.

(1) B. H., n^o 2, t. XI, p. 392.

(2) A. A.. *Cartulaire de Hoves*, relief de 2 bonniers au Vieux-Gibet.

(3) B. R., fonds Goethals, Hellin, l. c.

En 1740, il se démit du décanat de Ste-Gudule, fit son testament le 27 mars 1747, et décéda à Louvain le 4 novembre 1755.

Il fut enterré le surlendemain dans le caveau de sa famille à Sainte-Gudule. (1)

XI. *Alexandre-Louis* DE SCOCKART, deuxième comte de Thirimont par relief du 7 juin 1709, (2) baron de Gaesbeek, seigneur de Vlesenbeek, d'Audenaeken, de Berchem-St.-Laurent, etc., fut baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 18 janvier 1682. (3)

Le 14 août 1705, Philippe V d'Espagne lui confia les fonctions de premier secrétaire et audiencier des Pays-Bas en remplacement du comte de Clairmont et de son fils le marquis de Laverne, « passés aux ennemis. » (3)

Il devint ensuite conseiller et commis des domaines et finances. (4)

Il épousa, par contrat du 24 septembre 1702, passé pardevant M^e Charles DU TRIEU, notaire royal du Conseil privé en Brabant, résidant à Bruxelles, *Jeanne-Marie-Dorothée* VOLCAERT, fille de *Frédéric-François-Hubert*, seigneur de Weldene et de *Catherine* DE BONEEM, portant pour armes de gueules à trois étoiles à cinq rais d'or accompagnées de neuf billettes d'argent ; les étoiles rangées 2 et 1, et les billettes, 3, 3, et 3.

Thomas JAMEZ, avocat au grand Conseil de Malines, porteur de la procuration de la future et des procurations de son grand père maternel, Messire *Jean-Philippe* DE BONEEM, chevalier, seigneur de Beverencourt, premier bourgmestre de Bruges, de ses tuteurs, Messire *Ferdinand* baron DE BONEEM, seigneur de Werve, grand bailli du pays de Waes, et Messire *Jean-Antoine* D'OVERLOOPE, et de sa sœur, *Marie-Caroline-Josèphe* VOLGAERT DE SALARDINCK, fut chargé de négocier ce contrat de mariage.

La future le ratifia le 25 septembre, et les noces furent célébrées le 24 novembre de la même année. (5)

(1) B. R., fonds Goethals, Hellin, 1. c. — A. A., *Cart. d'Hoves*, 1. c. *Cart. de Bassilly* — A. F. — Archives de l'église des SS. Michel et Gudule, Bruxelles.

(2) ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS, cour féodale de Mons, n° 316, reg. aux reliefs de fiefs 1697, fol. 109 v°.

(3) WAUTERS, *Hist. des env. de Bruw.*, 1. c.

(4) B. R., fonds Goethals, Hellin, 1. c. — B. H. n° 2, t. XI, p. 392.

(5) B. R., fonds Goethals, Hellin, 1. c. — A. F.

Ces conjoints testèrent ensemble à Bruxelles le 15 février 1718.

En 1714, *Alexandre-Louis* DE SCOCKART fit abattre par la mine et la sape une partie des tours et des énormes murailles du château de Gaesbeek qui avaient résisté aux canons de Van den Tynpel, du prince de Parme, et de l'artillerie française. (1)

Le deuxième comte de Thirimont mourut le 3 septembre 1718, et son épouse le 29 juillet 1719. Leur inhumation eut lieu au caveau de la famille, à Ste-Gudule. (2)

Ils laissèrent :

1° *Philippe-Charles-Thomas* DE SCOCKART, troisième comte de Thirimont, par relief du 29 novembre 1718, comte de Weldene, baron de Wanghen, etc., seigneur d'Harmignies, de Vlesenbeek, de la Basse-Lisbeek, de Houdeng, etc., pair du comté de Namur, (3) fut baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le 21 décembre 1708. (4)

Il fut mis en possession de la pairie de Wanghen le 23 mars 1722 et en fit relief le 26. (5)

L'avis conjonctif de ses père et mère du 15 février 1718 l'avait institué héritier universel à titre de majorat. (6)

Il devint comte de Weldene en 1743 par la mort de son cousin germain, *François-Frédéric-Joseph* VOLCAERT, fils de *Frédéric-François-Hubert*, grand bailli du pays de Waes et de *Marie-Isabelle-Ernestine* DE GAND, comtesse de Liberchies. (7)

Il mourut sans alliance à Bruxelles le 19 janvier 1775, (8) et fut inhumé à Ste-Gudule.

2° *Pierre-Louis-Vincent* SCOCKART, mort jeune.

3° *Augustin-Juste* DE SCOCKART, quatrième comte de Thirimont et comte de Weldene par relief du 14 octobre 1775, (9) baron de Wanghen,

(1) WAUTERS, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. I, p. 168.

(2) A. F. — A. A., *Cart. de Hoves*.

(3) A. A., *Cart. de Hoves*, relief de la seign. de la Basse-Lisbeek du 24 janvier 1725.

(4) B. R., fonds Goethals, Hellin, 1. c. — A. F.

(5) S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, 5^e liv., p. 69. — (6) A. F.

(7) B. R., n° 1040. M. S. — Ibid. Hellin, in-fol. t. IV, p. 572.

(8) A. A. *Cart. de Hoves*, 1. c.

(9) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, cour féodale de Hainaut, reg. n° 323, reliefs de 1767, fol. 270 v°.

seigneur d'Harmignies, etc., connu sous le nom de baron de Gaesbeek, fut baptisé à Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 2 septembre 1714. (1)

Il prit le grade de licencié ès lois à l'Université de Louvain le 30 mars 1733, et décéda sans alliance à Bruxelles le 27 juillet 1778. (1)

Il porta ses armes engrêlées de gueules jusqu'à la mort de son frère aîné. (1)

4^o *Brigitte-Joséphine* SCOCKART, comtesse de Thirimont et de Weldene par relief du 27 mars 1779, (2) baronne de Wanghen, etc., baptisée à Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 11 mars 1713, épousa par contrat du 3 février 1746, passé pardevant le notaire HUBERMAN à Bruxelles, *Charles-Louis-François-Joseph* DES MAISIÈRES, seigneur de Templeuve, grand prévôt de Tournai et du Tournais, veuf en premières noces de *Marie-Elisabeth-Maximilienne* DE BERNARD, dame de Betignies. Il portait pour armes *d'argent au lion de sable armé et lampassé de gueules et couronné d'or.*

Les noces se célébrèrent le 24 juin 1746. (3)

Pendant la Révolution brabançonne, la comtesse de Thirimont envoya au Congrès souverain seize canons qui se trouvaient dans la cour du château de Gaesbeek, et équipa à ses frais une compagnie de volontaires à qui elle donna un drapeau que l'on porte encore de nos jours dans la procession de ce village.

Le sieur DES MAISIÈRES mourut le 28 février 1767, et son épouse vécut jusqu'au 21 avril 1796. (4)

L'épithaphe suivante se voit à Gaesbeek :

D. O. M.

SUB HOC MONUMENTO JACET

BRIGITTA JOSEPHA SCOCKART

(1) B. R., fonds Goethals, Hellin, l. c. — B. H., n^o 2, t. XI, p. 393.

(2) ARCH. DE L'ÉTAT A MONS, cour féodale de Hainaut, reg. n^o 324 fol. 94.

(3) B. R., fonds Goethals, Hellin, l. c. — A. F.

(4) B. R., Hellin, l. c. — WAUTERS, *Hist. des env. de Bruxelles*, t. I p. 168.

COMIT. DE TIRIMONT ET WELDENE

BARO. DE GAESBEKE ET WANGEN

HARMIGNIE, PRELE, ETC.,

MORUM SUAVIDATE AMABILIS

PIETATE IN DEUM

BENEFICENTIA

IN PAUPERES ILLUSTRIS

CONSANGUINEIS ET AMICIS CHARA

INTER COGNATI ATQUE

FAMILIARUM LUCTUS

ANIMAM COELO REDDIDIT

DIE 21 APRILIS 1796.

5^o *Jeanne-Louise-Anne* SCOCKART, morte jeune. (1)

6^o *Marie-Ferdinandine-Caroline* SCOCKART, morte jeune. (1)

7^o *Henriette-Josèphe* SCOCKART, baronne de Gaesbeek, etc., dame de la Croix étoilée, baptisée à Saint-Jacques-sur-Caudenberg le 16 avril 1716, épousa le 3 mai 1747, *Jean Galéas*, marquis ARCONATI-VISCONTI, chambellan de LL. MM. II. et RR. Apostoliques, conseiller intime de S. A. E. de Cologne, etc., portant pour armes *cinq points d'or équipollés à quatre d'azur.*

Le contrat de mariage fut passé pardevant le notaire HUBERMAN. L'un des témoins du futur fut Mgr *Ignace Crivelli*, archevêque de Césarée, nonce du Saint-Siège à Bruxelles, et les témoins de la future furent ses deux frères, le comte de Thirimont et le baron de Gaesbeek (1).

Ce mariage transporta tous les biens des comtes de Thirimont dans la famille d'Arconati.

8^o *Dorothee-Thérèse* SCOCKART, morte jeune (1).

(1) A. F.

BRANCHE DES SCOCKART DE BRUXELLES

Les généalogies de cette branche, que nous avons trouvées, nous paraissent fabriquées à plaisir, diffèrent considérablement entre elles, et renferment plusieurs choses impossibles.

Le *Théâtre de la noblesse de Brabant* donne un crayon généalogique comprenant onze générations, dont cinq sont indiquées comme douteuses.

Le roi d'armes DE GREZ, au livre XIII de ses *Généalogies* (B. R. n° 1040 M. S.) ne rapporte que dix générations.

Outre quatre variantes pour les alliances, le premier de ces travaux mentionne quatre personnes qui ne se retrouvent pas dans le second, et le second en compte vingt huit de plus que le premier.

Si la généalogie du *Théâtre de la noblesse de Brabant* était exacte, les huit premières générations n'auraient eu qu'une vie moyenne de douze ans !

Les alliances des premières générations rapportées dans ces deux généalogies, ne se retrouvent pas dans celles des familles alliées.

Lorsque Jean-François-Hyacinthe Scockart se fit recevoir au lignage de T'Serhuyghs, en 1693, il n'invoqua d'autre alliance lignagère que celle de son père.

Et cependant, M. Wauters, dans son *Histoire de Bruxelles*, (t. I, pp. 207, 208, 214, 215), place la famille SCOCKART parmi les familles patriciennes de cette ville dès l'année 1421.

« Le 6 février 1421, dit-il, quatorze patriciens furent condamnés à une prison perpétuelle par sentence du Ruward, des barons, et des représentants des trois chefs-villes. Ce jugement fut publié le 9, et la nuit suivante, le chevalier Jean de Coudenbergh, Henri Cluting, Edouard de Hertoghe et Schokaert furent conduits à Louvain. »

Ce Scockart avait pris parti pour le duc Jean IV de Brabant.

« Le bruit se répandit à Bruxelles que les prisonniers ne cachaient pas leur espoir d'être promptement remis en liberté. Quelques uns d'entre eux (Hertoghe et Schokaert) furent même accusés d'avoir dit que non seulement ils verraient bientôt s'ouvrir leurs cachots, mais qu'il leur serait tenu compte de leurs souffrances.

« La commune s'insurgea une troisième fois. On fit venir les prisonniers de Louvain et on les exécuta sur la Grand'Place en face de l'Hôtel-de-ville le 7 juin 1421, en présence de l'amman, des échevins, et de tous les métiers sous les armes. »

Les Scockart de Bruxelles sont-ils bien une branche de la famille Scockart d'Enghien ?

Nous le croyons par les motifs suivants :

1° On ne trouve aucune mention certaine des Scockart de Bruxelles avant le XVI^e siècle.

2° Cette branche portait les mêmes armes que les Scockart d'Enghien. Ces derniers auraient-ils souffert une telle usurpation au moment même où ils tenaient à se distinguer d'une branche cadette par un changement d'armoiries ?

3° Si les Scockart de Bruxelles avaient fait anciennement partie d'un lignage, n'en aurait-on pas trouvé la trace à la fin du XVII^e siècle ?

Et Jean-François-Hyacinthe Scockart aurait-il invoqué uniquement la qualité patricienne de son grand père maternel, s'il avait pu prouver dix alliances lignagères ?

4° A la fin du XIII^e siècle, on trouve la famille Scockart dans la seigneurie d'Enghien. Dès cette époque, elle y avait fait des alliances nobles et occupé des charges importantes.

De ce qui précède, il conste, nous semble-t-il,

a) Que les Scockart de Bruxelles n'ont eu d'alliance lignagère que dans la seconde moitié du XVII^e siècle.

b) Que la famille Scockart n'est pas d'origine bruxelloise.

c) Que les Scockart de Bruxelles se rattachent à la famille Scockart d'Enghien.

Voici la généalogie de cette branche d'après le *Théâtre de la noblesse de Brabant*.

1. Philippe SCOCKART épousa Catherine VAN DORMAELE, portant pour armes de gueules au sautoir engrêlé d'or, chargé en abîme d'un écu d'or à trois pals d'azur au chef de gueules, qui est de Uuytenliminghen.

Conste par une lettre échevinale datée du 25 juillet 1467.

Leur fils

II. *Cornil* SCOCKART épousa *Anne* DE BLITTERSWYCK, portant pour armes *d'argent au chef endenté de trois pièces entières et de deux demies.*

Leur fils

III. *Mathieu* SCOCKART épousa *Jeanne* VAN GHINDERTAELEN, portant pour armes *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un château du même, accosté de deux étoiles à six rais d'or et de cinq losanges du même posés en sautoir enpointe.*

Ils vivaient en 1496.

Leur fils

IV. *Cornil* SCOCKART épousa *Anne* LE MIRE, portant pour armes *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois miroirs arrondis du même bordés d'or, deux en chef et un en pointe.*

Ils vivaient en 1527.

Leur fils

V. *Guillaume* SCOCKART, ancien conseiller et receveur de la ville de Bruxelles et proviseur de la Maison-Dieu de Ste-Gudule, épousa en 1557 *Barbe* VAN DEN EEDE, portant pour armes *de sinople à trois quintefeuilles percés d'argent, 2, 1.*

Leur fils

VI. *Guillaume* SCOCKART épousa *Marguerite* NAGELS, portant pour armes *d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur au chef vairé de deux traits d'argent et de sable.*

Conste par des lettres échevinales d'Anvers datées du 8 janvier 1560, et par une lettre de rente sur les États de Brabant datée du 6 novembre 1568.

Leur fils

VII. *Guillaume* SCOCKART épousa *Antoinette* KERSMAEKERS, portant pour armes *d'or au sautoir engrêlé de gueules, au franc canton de sable chargé d'une étoile à six rais d'argent.*

Conste par la même lettre de rente de 1568.

Leur fils

VIII. *Mathieu* SCOCKART épousa *Anne* DE TIRAS, portant pour armes *d'azur au poisson d'argent posé en bande, accompagné de deux étrilles du même liées d'or, l'une en chef et l'autre en pointe.*

Conste par la même lettre.

Ils eurent

1^o *Louis* SCOCKART, prêtre de l'Ordre de Saint Dominique.

2^o *Guillaume* SCOCKART, qui suit (IX).

3^o *Barbe* SCOCKART, épousa N. SOETEMANS.

4^o *Anne* SCOCKART, béguine au Grand-Béguinage de Bruxelles.

5^o *Marie* SCOCKART.

6^o *Jean* SCOCKART épousa *Marie* VAN CUTHSEM et en eut

a) *Guillaume*, capucin.

b) *Jean*, prêtre de l'ordre des Frères mineurs.

c) *Sara*.

d) *Marie* épousa N. SLEYPENS, avocat au Conseil souverain de Brabant.

IX. *Guillaume* SCOCKART épousa *Jeanne* MARIENS, portant pour armes *d'or à la bande de gueules chargée de trois coeurs d'argent.*

Il laissa :

1^o *Gaspar* SCOCKART, religieux de l'abbaye de Groenendael, décédé le 6 août 1666.

2^o *Marie* SCOCKART, béguine au Grand Béguinage de Bruxelles.

3^o *Jean* SCOCKART, qui suit (X).

4^o *Jean* SCOCKART, mort en bas-âge.

5^o *Guillaume* SCOCKART, supérieur de l'abbaye de Groenendael.

6^o *François* SCOCKART, prêtre de l'Ordre des Frères mineurs.

7^o *Josse* SCOCKART, épousa *Claire* DE VITS, décédée le 17 mars 1664.

Le roi d'armes DE GREZ (l. c.) établit cette généalogie comme suit :

I *Gilles* SCOCKART épousa N.

Leur fils

II. *Jean* SCOCKART épousa *Marie* T'SULS, 1441.

Ils laissèrent :

1^o *Henri* SCOCKART, qui suit (III).

2^o *Jean* SCOCKART.

3° Jacques Scockart épousa N... 1457-1458, et en eut :

a) Catherine épousa Jean VAN DE PUTTE, 1501.

b) Elisabeth épousa en premières nocces Jacques VAN DE PUTTE, et en secondes nocces, en l'an 1500, Jean SPORNAY.

c) Marguerite épousa Bartholomé NAGELEN, fils de Gilles, 1500-1525.

d) Marie, veuve de Bartholomé DE WITTE, 1500.

e) Guillaume.

f) Lenta épousa Imbrecht VAN HEERE.

g) Henri, 1485-1500.

4° Marie Scockart épousa Daniel DE RAET. Ils étaient décédés en 1460.

5° Elisabeth Scockart épousa Wauthier DE BUYST.

6° Guillaume Scockart eut de Béatrice COELS, 1411-1456, un fils du nom de Jean, 1448.

III. Henri Scockart épousa N...

Ils laissèrent :

1° Guillaume Scockart, qui suit (IV).

2° Jeanne Scockart épousa Jean PLASMAN, 1500-1501.

IV. Guillaume Scockart épousa Elisabeth VAN DE WOUWEREN, veuve en 1527, décédée en 1530.

Ils laissèrent :

1° Guillaume Scockart, qui suit (V).

2° Jeanne Scockart épousa Jean DE SMET, fils de Jean, 1533-1547.

3° Marguerite Scockart épousa en premières nocces Jean HUYGHE et en secondes Guillaume GRIMBERCHTS, 1527.

4° Catherine Scockart épousa Bartholomé CUELENS, veuve en 1543.

5° Elisabeth Scockart épousa Henri VAN DEN PLASSCHE, 1533-1541.

V. Guillaume Scockart, dit le vieil, 1534-1541, épousa Marguerite NAGELS, 1550-1556, veuve en 1567.

Ils laissèrent :

1° Guillaume Scockart, qui suit (VI).

2° Elisabeth Scockart épousa Jean USSELINX, 1548-1557.

VI. Guillaume Scockart, dit le jeune, 1547-1548, épousa en premières nocces Antonine KERSMAEKERS, fille de Gérard et d'Elisabeth DE CONINCK, et en secondes nocces Ida RUPZ, veuve en 1567.

Il eut du premier mariage :

1° Guillaume SCKOKART épousa Marie DOUNY, et mourut en 1620.

2° Jean SCKOKART.

3° Marc SCKOKART épousa Marie DU MOLYN, veuve en 1605, et laissa une fille du nom de Sara.

4° Mathieu SCKOKART, qui suit (VII).

5° Barbe SCKOKART.

6° Marie SCKOKART épousa Sébastien VAN DER BORCHT.

VII. Mathieu SCKOKART épousa Anne DE TIRAS 1607-1610.

Ils laissèrent :

1° Guillaume SCKOKART, qui suit (VIII).

2° Jean SCKOKART épousa en premières nocces Marie VAN CUTHSEM et en secondes nocces Marie VAN DER GERSMEUTERE 1645-1648.

Il eut de son premier mariage :

a) Jean, frère mineur.

b) Guillaume, capucin.

c) Sara, béguine.

d) Marie épousa N. SLEYPENS.

3° Mathieu SCKOKART.

4° Marie SCKOKART épousa Bartholomé CABILLAU, 1630.

5° Anne SCKOKART.

6° Cornil SCKOKART.

7° Barbe SCKOKART épousa Pierre SUETEMANS, 1627.

VIII. Guillaume SCKOKART épousa Jeanne MARIENS, veuve en 1655, et laissa :

1° Gaspar SCKOKART, religieux de l'abbaye de Groenendael, décédé le 4 août 1666.

2° Josse SCKOKART épousa Claire DE VITS, fille d'Albert.

3° Jean SCKOKART qui suit (X).

4° Guillaume SCKOKART, religieux de l'abbaye de Groenendael.

5° Marie SCKOKART, béguine.

6° François SCKOKART, récollet.

7° Ignace SCKOKART.

X. Jean Scockart épousa, le 12 novembre 1636, Anne de Vits, fille d'Albert et de Marie du Pont, baptisée à Ste-Gudule le 25 juillet 1632 (1), portant pour armes *d'or mantelé ployé de gueules, au chef d'azur chargé d'un lion naissant d'argent, armé et lampassé de gueules.*

Il fut anobli le 12 mars 1678 par les lettres patentes de Charles II d'Espagne, transcrites ci-dessous (2) :

« Charles, par la grâce de Dieu roi de Castille, etc. De la part de notre
« cher et bien amé Jean Schockaert natif de Nre ville de Brusselles nous
« ayant esté remonstré qu'il seroit issu de la famille de Schockaert, la-
« quelle seroit une des anciennes et honorables de ladite ville portant
« pour armes un escu d'argent au cocq de sable cresté barbé et membré
« de gueule issant des flammes au naturel et qui auroit esté allié par
« mariages aux linages de Dermalle, de Blitterwick, de Gindertalen, de
« le Mirre, de Vandenhede, de Naghels, de Kersmaekere, de Tirras et de
« Mariens, desquelles par succession de temps et représentation des per-
« sonnes il seroit directement descendu, que de la part de sa femme
« Anne Vits, il se trouveroit aussy allié d'autres linages de noble extrac-
« tion et qu'il auroit tousiours tesmoigné beaucoup de zèle pour Nre
« service sans espargner ny sa personne ny ses biens ès occasions qui se
« seroient présentées de temps en temps, nommément pour le secours et
« soulagement de nos troupes, employant son moyen, son crédit et in-
« dustrie pour leur fournir des sommes considérables comme il l'auroit
« fait paroistre en l'an mil six cens soixante huict par celle de soixante
« mille florins et depuis par plus de trois cent mille qu'il auroitourny
« de son crédit pour les paiements d'icelles, et nous ayant très humble-
« ment supplié de l'annoblir en considération de ce que dessus, ainsi
« qu'à ses enfans et postérité légitime avec permission de porter les ar-
« mes susdittes de la famille de Schockaert décorées d'un timbre d'ar-
« gent grillé et liseré d'or sommé d'un cocq naissant de l'escu, entre un
« vol d'argent et de sable aux bourlet et hachements de mesme, et sur ce
« luy faire depescher nos lettres patentes en tel cas pertinentes; scavoir
« faisons que nous, ce que dessus considéré, inclinans favorablement à

(1) B. H. n° 1, t. III, f. 153. — Ibid., n° 128, t. XI, p. 24.

(2) B. H., n° 140, p. 60.

« la supplication et req^{te} avons de Nre certaine science, autorité, sou-
« veraineté et grâce spéciale pour nous nos hoirs et successeurs audiet
« Jean Schockaert, ensemble à ses enfans et postérité masles et femelles
« nez et à naistre en léal mariage accordé et octroyé, accordons et oc-
« troyons à tousiours par ces présentes le tiltre et degré de noblesse, etc...
« et afin que l'estat de noblesse dudit suppliant soit tant plus nottoire
« connu et autorisé, luy avons aussy accordé, permis, accordons et per-
« mettons par cesdittes présentes que luy et sa postérité de léal mariage,
« comme dict est, pourront doresnavant et perpétuellement en tous et
« quelconques leurs faits gestes et autres actes licites et honnestes, avoir
« et porter les armoiries cy dessus spécifiées décorées d'un timbre d'ar-
« gent grillé et liseré d'or, sommé d'un cocq naissant de l'escu entre un
« vol d'argent et de sable avec bourlet et hachement de mesme, ainsy
« qu'elles sont peintes et figurées au blanc de cettes, etc... Donné en
« Nre ville de Madrid, royaume de Castille, le douziesme iour du mois de
« septembre mil six cent septante huict, de nos règnes le treiziesme.
« Con^{de} Berg. Vt. » (Signé) Charles. Plus bas estoit escrit, par le Roy et
« contresigné Balthasar Molinet. Et icelles lettres scellées du grand sceau
« de Sa Majesté. »

Le narratif de ce diplôme est un tissu d'erreurs que le lecteur découvrira facilement. Il suffira de faire remarquer que, dans le blasonnement des armes, on a supprimé les insignes de la noblesse.

Le monument de Jean Scockart et d'Anne de Vits se voyait dans l'église du cloître des Filles de Sainte-Madeleine dit Béthanie, avec cette inscription (1) :

MONUMENTUM.
JOANNIS. SCHOCKAERT.
ET.
ANNAE. DE. VITS.
RESTAURANT. LIBERI. FAMILIAE.
PRO. AETERNI. VIGILANTI.

(1) *Théâtre sacré du duché de Brabant*, t. I, 2^e partie, p. 282.

Jean Scockart eut d'Anne de Vits :

1^o *Jeanne-Albertine* Scockart, baptisée à Ste-Gudule le 26 novembre 1663, épousa, le 26 mai 1682, *Jacques-François* de Caverson, seigneur de Witterzee, Assonville, Waisoul, etc., Président de la seconde chambre du Conseil de Brabant, conseiller du Conseil d'État (1), portant pour armes *d'azur au dauphin d'argent couronné d'or placé en pal*.

Il mourut le 4 juillet 1713, et fut inhumé au chœur de l'église des PP. Dominicains de Bruxelles, côté de l'évangile, sous un mausolée magnifique reproduit dans le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, t. I, 2^e partie, p. 260.

On y lit cette inscription :

P. M.

JACOBI FRANCISCI VAN CAVERSON,
TOPARCHÆ DE WITTERZEE, ASSONVILLE, WAISOUL, ETC.,
IN CONSILIO BRABANTIAE PRAESIDIS SECUNDAE CAMERAE,
REGI IN SANCTIORI ET STATUS
SENATORIS,
ET JOANNAE ALBERTINAE SCHOCKAERT
CONJUGUM,
QUI SACRORUM ANNIVERSARIORUM XII
HEBDOMADARIORUM IIII
ET TRIBUS PITTANCHIS
A SE SUISQUE HIC FUNDATORUM
HOC PUBLICUM MONUMENTUM

P. C.

OBIIT ILLE IV JULII MDCCXIII
HAEC VERO. (2).

(1) B. H. n^o 1, t. III, f. 153. — Acte de partage passé le 16 août 1731 devant M^e Henri Cattoir, notaire public à Bruxelles.

(2) *Belgium Dominicanum*, pp. 337 et 338.

2^o *Josse-Dominique* Scockart, religieux de l'abbaye de Groenendael, né le 14 septembre 1665.

3^o *Marie-Anne* Scockart épousa le sieur *Sébastien* van den Boom, conseiller du Roi, greffier et secrétaire de la Cour féodale du Brabant, du Limbourg, du pays d'Outre-Meuse et du marquisat de Rhye (1), portant pour armes *d'argent à un arbre de sinople, terrassé de même, accosté de deux lis d'azur*.

4^o *Barbe* Scockart épousa *Conrard* van Oproven, receveur des droits d'entrée et de sortie (2), portant pour armes *d'azur au chevron de gueules accompagné d'une étoile à six rais d'or en chef et d'un arbre terrassé du même en pointe*.

5^o *Jean-François-Hyacinthe* Scockart, qui suit.

XI. *Jean-François-Hyacinthe* de Scockart, conseiller, maître des requêtes, et vice-président de la chambre des comptes de S. M. en Brabant, épousa *Jeanne-Catherine* van de Kerchove (3) d'Anvers, fille de *Daniel* et de *Catherine-Thérèse* Engelgrave, portant pour armes *d'azur à deux fasces d'argent accompagnées de neuf étoiles à cinq rais du même, rangées 3, 3, et 3*.

Il fut admis au lignage de T'Serhuyghs le 2 juin 1693 par l'acte suivant :
« Deynsdag 2 junij 1693. Syn verschenen D. D. Theodorus van Heusden, etc.

« Die heeren van t' Serhuyghs gheslachte gesien hebbende de req^{te}
« gepresenteert by Jo^r Jan-François-Hyacinth Schockaert, sone Jo^r Jan
« Schockaert ende van Jo^e Anne Vits, hebben den suppliant in dit ghe-
« slachte ontfanghen uyt dijen wijlen dt Albert Vits oudt Borghmr vuytter
« natien, rentmr ende raedt deser stadt, sijnen moederlycken grootva-
« der op de 9 augusty 1685 in dit gheslacht is ontfanghen, hebbende den
« eedt gedaen in handen van heer Theodor Van Heusden d'Elshout, baron
« Van Heusden, schepene (4). »

(1) Acte de partage des biens de Jean Scockart, Albert de Vits et Marie du Pont, passé le 2 mai 1698, devant le notaire Van den Lede, à Bruxelles. — B. H. n^o 1, t. III, p. 153.

(2) B. H., n^o 45, p. 99.

(3) B. H., n^o 1, t. III, p. 153. — *Mémoire généalogique sur la branche de la très ancienne noble famille de Van den Kerckhove*, par M. P. S. de Borcht. Bruxelles, 1830, p. 67.

(4) B. H. n^o 128, t. XI, p. 24. — *Registre du lignage de T'Serhuyghs*.

Ces époux testèrent devant les échevins de Bruxelles, le 6 février 1698.

Jean-François-Hyacinthe Scockart mourut le 7 janvier 1740, et sa femme le 8 juin 1746.

Ils furent inhumés tous deux à l'église du Finistère (1), où l'on voyait leur pierre tombale avec leurs armes et cette inscription :

DEO. OPT. MAX.

MONUMENTUM. CONJUGALIS. AMORIS.
 PRÆNOBILI. DOMINO.
 JOANNI. FRANCISCO. HYACINTHO.
 DE. SCHOCKAERT.
 EQVITI. SACRÆ. SUÆ. CÆSARÆ. AC.
 CATH. MAJ. CAMERÆ. RATIONUM.
 CONSILIARIO. AC. MAGISTRO. VI. JAN.
 MDCCXL. DEFUNCTO.
 MARITO. SUO. POSUIT.
 PRÆN. DNA. JOANNA. CATHARINA.
 DE. KERCHOVEN.
 QUÆ. OBIT. 8 JUNII. 1746.
 AC. CHARIS. EORUM. FILIIS.
 PRÆN. DNO. IGNATIO. DOMINICO.
 DEFUNCTO. XXXI. DEC. MDCCXXVI.
 PRÆN. DNO. THOMÆ. EMMANUEL.
 EJUSDEM. CAMERÆ. RATIONUM.
 CONSILIARIO. AC. MAGISTRO. VITA.
 FUNCTO. XXX. JULII. MDCCXXXIX.
 OSTIUM. MONUMENTI. (2).

(1) B. R. n° 9937, des M. S., p. 37. — Ibid., n° 1040.

(2) B. H. n° 150, t. III, p. 212.

Dans la même église, on voyait cette inscription sur une verrière :

« Messire Jean-François-Hyacinthe Scockart, chevalier, conseiller et maître des requêtes de la Chambre des comptes de Sa Majesté Imp^{le} et Catholique en Brabant et dame Jeanne-Catharine de Kerchove son épouse, 1719. » (1)

Ils laissèrent :

1° *François-Hyacinthe* Scockart, major de la ville de Bruxelles, admis au lignage de T'Serhuyghs le 13 juin 1715 (2), épousa *Marie-Thérèse* KERREMANS, portant pour armes, *d'or à trois merlettes de sable* (3), et mourut le 29 avril 1748.

Ils laissèrent :

a) *Marie-Anne-Emmanuelle* Scockart, décédée en 1793.

b) *Jeanne-Marie-Thérèse* Scockart, née à Bruxelles en 1727, épousa, en 1750 (3), Messire *Hyacinthe-Jean-François*, baron VAN WERDE, fils de *François-Louis* et de *Claire-Christine-Caroline* SWERTS, portant pour armes : *écartelé, aux 1 et 4, d'argent à trois tonnelets de feux de joie de sable brûlant au naturel, 2, 1 ; aux 2 et 3, de sable à trois épis de blé d'or passant en sautoir et pal l'un sur l'autre. Sur le tout, d'argent à un cœur de gueules flamboyant au naturel, soutenu d'une foi parée de gueules, rebrous-sée de pannelles à dentelles à pointes à l'antique d'argent placée en fasce mouvante des flancs.*

2° *Jacques-Joseph* Scockart, née en 1695, décédé en 1714.

3° *Ignace-Dominique* Scockart, né en 1697, décédé le 31 décembre 1726.

4° *Jean-Daniel-Antoine* Scockart, qui suit (VIII).

5° *Thomas-Emmanuel* Scockart, né en 1700, conseiller et maître des requêtes à la Chambre des comptes, décédé sans postérité le 30 juillet 1739.

XII. *Jean-Daniel-Antoine* Scockart, comte de Scockart, fut admis au lignage de T'Serhuyghs le 13 juin 1724 (4).

« Il fut premièrement échevin de la ville de Bruxelles, ensuite conseil-

(1) B. R., fonds Goethals, n° 1598.

(2) B. H. n. 150, t. III, p. 212.

(3) B. R. n° 977, M. S.

(4) B. H., n° 150, t. III, p. 212.

« ler au Conseil souverain de Brabant en vertu des lettres patentes du
 « 20 février 1730 (1) à la place de feu le conseiller Jardon. Environ quatre
 « ans après, il fut promu à la charge de conseiller surnuméraire au Con-
 « seil privé, et monta depuis (2) à une place ordinaire et à pleins gages.

« S. A. S. Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas, lui conféra la
 « charge de chancelier de Brabant le 24 décembre 1739, dont il prêta le
 « serment entre ses mains le dernier jour de la même année.

« Il fut nommé aussi conseiller d'État, le mars 1740, et prêta le
 « serment ordinaire des chanceliers à l'assemblée générale des États de
 « Brabant le 29 mars 1740. Il n'y avoit pas encore eu d'exemple d'un
 « chancelier si jeune.

« Il avoit épousé l'an 1739 dame *Marie-Thérèse-Charlotte-Ferdinan-*
 « *dine* DE RIBADEO de Bruxelles, fille de don *Ferdinand* DE RIBADEO, lieu-
 « tenant général des armées du roi Philippe V. gouverneur de Gentra,
 « puis de Barcelone. Elle trépassa le 9 février 1753, âgée de 43 ans,
 « laissant une fille unique.

« La ville de Bruxelles ayant été prise par le maréchal de Saxe le 21
 « février 1746, Mgr le Chancelier ne voulut pas se soumettre à la domi-
 « nation françoise, et se démit volontairement de sa charge. Il se retira
 « le 9 avril suivant à Anvers auprès de S. E. le comte de Kaunitz et des
 « autres ministres de S. M. l'Impératrice-Reine. Cette dernière ville
 « ayant aussi été prise par les Français le 20 mai suivant, le comte de
 « Kaunitz se retira à Aix-la-Chapelle, et le Chancelier remercié revint
 « comme particulier à Bruxelles pour la mort de Madame sa mère et au-
 « tres affaires de famille. Après quoi, il se retira premièrement à Namur,
 « et puis à l'armée auprès du duc Charles, et ne revint à Bruxelles qu'en
 « 1749, lorsque cette ville fut retirée de la domination du roi de France.

« L'Impératrice-Reine, pour récompenser ses bons services, lui ac-
 « corda le titre de comte.

« Le 23 décembre 1753, il épousa en secondes noces à Malines dame
 « *Marie Caroline* SNOY D'ORZEELE, sœur du conseiller de ce nom, (fille de
 « *Jean-Charles*, vicomte D'ORZEELE et de *Suzanne* WYNANTS, portant
 « pour armes d'argent à trois roses de sable boutonnées et feuillées d'or).

(1) 23 décembre d'après le même.

(2) En 1739 d'après le même.



« Elle mourut le 17 octobre 1785, âgée de 87 ans.

« Il est mort d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 58 ans, le 16 juin 1756, au château de Bygaerde, terre appartenante à S. E. le comte de « Konigsegg-Erps, s'étant comporté dans tous ses emplois avec tant de « probité, d'affabilité, et de grandeur d'âme qu'il a emporté les regrets « de tout le public (1). »

Il eut de son premier mariage (2) :

1° *Jean-Jacques-François-Joseph* SCOCKART, né le 6 août 1740, décédé quelques jours après sa naissance.

2° *Marie-Françoise-Thérèse* SCOCKART, née le 28 octobre 1741, épousa le 18 avril 1763, *Charles-Joseph-Ghislain* DE MAN DE LENNICK, seigneur des deux Lennicks, de Walcourt, de Watermael, d'Auwerghem, de Beaumont, d'Eyseren, de Bisdomme, de Sart en Neerissche, licencié ès lois, collateur de onze prébendes en la collégiale de Saint-Pierre à Anderlecht, fils de *Jean-Baptiste* et de *Gratienne-Marie-Pétronille* DE PROVINS, portant pour armes d'argent au chevron de gueules accompagnée de trois têtes de Maure tortillées de gueules.

Elle mourut le 28 juin 1797.

3° *Jean-Joseph-Balthasar* SCOCKART, né le 5 janvier 1743, et décédé la même année.

Nous avons trouvé à la Bibliothèque héraldique, (n° 1, t. III, p. 183), la mention d'une *Barbe* SCOCKART, portant les armes de cette branche, qui aurait épousé *Gilles* DE KEYSER, portant pour armes d'azur à trois annelets d'argent et serait enterrée à Assche. De ce mariage seraient nés cinq enfants : *Jean, Henri, Pierre, François, et Gaspar*.

Nous n'avons rien vu ailleurs sur cette alliance.

S'agirait-il de la fille de *Guillaume* et d'*Antoinette* KERSMAEKERS?

(1) B. R. M. S. n° 9937, p. 37. L'on voit à cet endroit un très beau portrait du Chancelier, gravé par Pilsen, dont nous donnons ici une reproduction. Le même portrait, peint par J. P. Sauvage, appartient aujourd'hui à M. Maurissens, de Malines.

(2) B. R., n. 19,459 des M. S., p. 82.

BRANCHE DES SCOCKART D'ENGHIEN.

IX. Jean III Scockart, écuyer, seigneur de Lisbeck, Montigny, Nalain, etc., échevin de la ville d'Enghien de 1600 à 1603, en 1615, et en 1616, épousa Anne COLINS, fille de Pierre et de Jeanne HUSMANS, portant pour armes d'argent à la bande de gueules cotoyée de six tourteaux de même placés en orle.

Il changea d'armoiries pour se distinguer des enfants du second lit de son père (1), et porta d'argent au coq de sable, crélé, barbé, allumé et membré de gueules, issant de flammes au naturel, au heaume d'argent, grillé et liseré d'or, fourré de gueules, aux bourlet et lambrequins d'argent et de sable. Cimier : un coq de l'écu entre un double vol d'argent et de sable.

Ces armes nous semblent avoir eu la prétention d'être parlantes.

Rue du château, à Enghien, on voit encore sur la margelle d'un vieux puits adossé à l'ancienne demeure du concierge du parc, les armes de Jean III Scockart et d'Anne Colins. Seulement, l'appareilleur, peu au courant des règles de l'héraldique, aura retourné sur la pierre le dessin qu'on lui avait fourni. De là, une double bizarrerie : les armes de l'épouse sont à dextre et le coq des armes du mari est tourné à senestre.

Jean III Scockart, mourut le 12 janvier 1623 (2), et Anne COLINS le 7 mars 1633 (3).

Ils laissèrent :

1° Zacharie III Scockart, écuyer, né à Enghien le 22 juillet 1589 (4), épousa le 21 juillet 1614, Antonia DE SÉJOURNET (5), portant pour armes d'azur à trois maclas d'argent, et décéda le 14 février 1646 (6).

Il laissa :

a) Zacharie IV Scockart, mort sans alliance.

b) Philippe Scockart, écuyer, né en 1613 (7), épousa, le 12 août 1657 (5) Marie-Catherine CARLIER, portant pour armes d'azur au chevron d'or

(1) B. H. n° 2, t. XI, p. 392.

(2) A. A., *Cart. des fiefs d'Hoves*. — A. E., *anc. reg. par.*, t. XXVII, p. 22

(3) *Ibid.*, p. 31.

(4) A. E., *anc. reg. par.* t. I, p. 196.

(5) *Ibid.*, t. XVIII, p. 4. — B. H., n° 2, t. XI, p. 392.

(6) A. A. *Cartulaire féodal d'Hoves*.

(7) A. E., *anc. reg. par.*, t. III, p. 27.

accompagné de trois étoiles à cinq rais du même, et mourut le 30 mai 1679 (1).

Leur fils

Guillaume-Joseph, né à Enghien le 8 juin 1666 (2), entra dans l'ordre des Carmes (3).

c) Catherine Scockart, épousa Pierre DE GLARGES, écuyer, bourgmestre d'Ath (4), portant pour armes de sable à quatre fasces d'or, au franc canton de sable chargé d'une tête et col de bélier d'argent, et mourut le 25 mars 1673, laissant un fils, Antoine-Léopold DE GLARGES (5).

d) Marie-Madeleine Scockart, épousa André LE BORD (4).

e) Pierre Scockart, prêtre séculier, entré depuis dans l'ordre des Récollets (4).

f) Pierre Scockart, écuyer, nommé trésorier de la ville d'Enghien, le 30 septembre 1673, épousa en premières noces Caroline VERHOEVEN (6), portant pour armes d'argent à cinq fusées de sable brisé au flanc dextre du chef d'une fleur de lis d'azur; en secondes noces, le 18 décembre 1669 (7), Jeanne VAN DER STEENE, portant pour armes de... au chevron de... accompagné de deux étoiles à six rais de... en chef et d'une fleur de lis au pied nourri de... en pointe, décédée le 25 janvier 1673 (8); et en troisièmes noces, le 17 juin 1673 (9), Jeanne DE TOMBOY, portant pour armes de... à deux fasces de... accompagnées d'une rose de... en chef et d'un losange de... en abîme, décédée le 2 mai 1674 (10).

Il mourut le 20 mars 1675 (11), laissant

Du premier lit

(1) A. E., *anc. reg. par.*, t. III, p. 27.

(2) *Ibid.*, t. IV p. 24.

(3) B. H., n° 2, l. c.

(4) B. H., n° 2, t. XI, p. 392.

(5) A. A., *Cart. féod. d'Hoves*.

(6) B. H., n° 2, t. XI, pag. 392. — A. E., *anc. reg. par.*, t. IV. p. 29.

(7) A. E., *ibid.* t. XVIII, p. 243.

(8) *Ibid.*, t. XXVII, p. 86.

(9) *Ibid.*, t. XIX, p. 14.

(10) *Ibid.*, t. XXVII, p. 88.

(11) *Ibid.*, p. 89.

a) *Marie-Catherine*, née le 2 octobre 1661 (1), béguine au Grand Bé guinage de Malines (2).

b) *Jeanne-Caroline*, née le 20 octobre 1663 (3), épousa *Guillaume CROCKAERT* (4), portant pour armes : *écartelé, aux 1 et 4, de gueules à deux serpettes dentelées d'argent placées en pal et à une étoile à six rais du même placée en abîme; aux 2 et 3, d'argent au croissant de sinople.*

c) *Catherine*, née le 3 septembre 1666 (5).

d) *Jeanne-Thérèse* (6), décédée le 16 septembre 1723 (7).

Du second lit

e) *Nicolas*, né le 2 septembre 1670 (8).

f) *Nicolas-François*, né le 9 juillet 1671 (9), religieux de l'ordre des capucins.

g) *Isabelle-Thérèse*, née le 6 décembre 1672 (10).

Du troisième lit

h) *Marie-Elisabeth*, née le 7 avril 1674 (11).

2^o *Catherine* SCOCKART, née le 27 octobre 1593 (12), épousa le 7 novembre 1613, *Jean de BRICQUET* (13), portant pour armes de... à une tête de cerf de..., et mourut le 1 décembre 1622 (14).

3^o *Marie* SCOCKART épousa en 1619 *Pierre* PERSOONS (15), portant pour armes de pourpre au chevron d'or accompagné de trois tours d'argent don-
gonnées de trois tourelles du même, celle du milieu couronnée d'or; au chef d'or chargé d'une aigle naissante et éployée de sable.

(1) A. E., *anc. reg. par.* t. III, p. 648.

(2) B. H., n^o 2, t. XI, p. 392.

(3) Ibid., t. III, p. 678.

(4) Ibid., n^o 1, t. III, p. 198.

(5) Ibid., t. IV, p. 29.

(6) A. E., *anc. reg. par.* t. XXXIII, p. 24.

(7) Ibid., t. IV, p. 79.

(8) Ibid., p. 89.

(9) B. H., n^o 2, l. c.

(10) A. E., *anc. reg. par.*, t. IV, p. 110.

(11) Ibid., t. IV, p. 133.

(12) Ibid., t. II, p. 28.

(13) Ibid., t. XVIII, p. 20. — B. H. n^o 2, l. c.

(14) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXVII, p. 22.

(15) Ibid., t. XVIII, p. 22.

4^o *Pierre* SCOCKART, chanoine de Ste-Gudule à Bruxelles (1), né à Enghien, le 1 février 1596 (2).

5^o *Josse* SCOCKART, écuyer, né le 18 juillet 1597 (3), décédé le 19 juillet 1618 (4).

6^o *Anne* SCOCKART, née le 10 novembre 1599 (5), épousa, le 24 septembre 1614 (6), *Adam* ZEGHERS, portant pour armes d'azur au chevron d'argent accompagné de trois étoiles à six rais d'or.

7^o *Jean* SCOCKART, qui suit (X).

8^o *Paul* SCOCKART, né le 12 mars 1604 (7), religieux au couvent de Beveren (8).

9^o *Louis* SCOCKART, écuyer, conseiller de la souveraine Cour de Mons (9), né le 31 juillet 1606 (10), épousa le 18 octobre 1653, *Catherine* ROBYNS (11), portant pour armes de sable à deux annelets d'or, le chaton garni d'un rubis, au franc canton de sinople chargé d'un poisson d'argent posé en bande.

Il mourut sans hoir le 3 décembre 1655 (12).

10^o *Charles* SCOCKART, écuyer, conseiller à la noble et souveraine Cour de Mons (13), né le 3 novembre 1608 (14), décédé sans alliance.

X. *Jean IV* SCOCKART, écuyer, échevin d'Enghien en 1636, 1640, 1643-45, né le 4 décembre 1601 (15), épousa le 5 février 1634 (16), *Catherine* HUSMANS, portant pour armes d'or à la tour de gueules sommée d'un lion issant de sable armé et lampassé de gueules (16).

(1) B. H., n^o 2, l. c.

(2) A. E., *anc. reg. par.*, t. II, p. 46.

(3) Ibid., p. 57.

(4) Ibid., t. XXVII, p. 18.

(5) Ibid., t. II, p. 72.

(6) Ibid., t. XVIII, p. 21.

(7) Ibid., t. II, p. 99.

(8) B. H., n^o 2, l. c.

(9) A. A., *Cart. féod. de Marcq.*

(10) A. E., *anc. reg. par.*, t. II, p. 114.

(11) Ibid., t. XVIII, p. 138.

(12) Ibid., t. XXVII, p. 60.

(13) A. A., *Cart. féod. d'Hoves.*

(14) A. E., *anc. reg. par.*, t. II, p. 130.

(15) Ibid., p. 85.

(16) Ibid., t. XVIII, p. 57.

Il mourut le 3 juillet 1648, (1) laissant

1^o *Jeanne-Marie* SCOCKART, née le 28 mai 1636 (2).

2^o *Pierre* SCOCKART, né le 12 mai 1638. Il fut élu échevin d'Enghien le 12 septembre 1671 (3).

Il fut nommé bourgmestre d'Enghien, le 23 juin 1703, après avoir été échevin de la même ville en 1677 et en 1687.

3^o *Philippe* SCOCKART, qui suit (XI).

XI. *Philippe* SCOCKART, écuyer, né le 18 janvier 1640 (4), épousa *Marie* CAZIER, portant pour armes *parti d'argent à la rose de gueules coupé d'azur à trois étoiles à 8 rais d'or, et parti d'argent à une aigle de sable becquée et membrée de gueules mouvante du trait qui partit l'écu.*

En 1679, il signa une fondation d'obit à décharger en la Chapelle des Augustins d'Enghien pour le repos de l'âme de Philippe de Lannoy, étudiant à l'Université de Louvain, tué accidentellement par le sieur VAN DER STEENE (5).

Philippe SCOCKART fit authentifier sa généalogie par l'acte suivant (7) :

« Nous, Richard de Grez, escuyer, roy et héraut d'armes de S. M. I. et
« Catholique en ces Pays-Bas, à tous présents et à venir certifions et attes-
« tons à la réquisition du S^r Philippe Scockart, escuyer, bourgmaitre de
« la ville d'Enghien, fils de Jean Scockart et de demoiselle Catherine
« Husmans, que nous avons examiné cette descente généalogique, leurs
« alliances et armoiries de la famille de Scockart, consistant en huit de-
« grez ou générations, est bien et fidèlement dressée comme il appert
« par les notices et mémoires qui sont en notre pouvoir. En foi de quoy,
« etc. Fait en la ville de Bruxelles, le 22 du mois d'avril 1716.

(Signé) R. DEGREZ. »

(1) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXVII, p. 51.

(2) Ibid., t. III, p. 265.

(3) Ibid., t. V, p. 283, et *Comptes de la massarderie*, 1672.

(4) Ibid., t. III, p. 295.

(5) A. F.

(6) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXXIII, p. 17.

(7) A. F.

Philippe SCOCKART mourut le 16 août 1716 (1), laissant :

1^o *Catherine-Jeanne* SCOCKART, née le 14 juin 1669 (2), décédée le 7 janvier 1738, et inhumée à l'église du couvent des Carmes d'Enghien (3).

2^o *Jean-Charles* SCOCKART, né le 20 mars 1671 (4).

3^o *Jeanne-Caroline* SCOCKART, née le 13 novembre 1672 (5).

4^o *Marie-Anne* SCOCKART, née le 26 mars 1675 (6), morte jeune.

5^o *Marie-Anne* SCOCKART, née le 6 avril 1677 (7).

6^o *Philippe-François* SCOCKART, né le 13 juin 1679 (8).

7^o *Marie-Umbeline* SCOCKART, née le 3 septembre 1680 (9), décédée le 27 février 1720, inhumée aux Carmes d'Enghien (10).

8^o *Charles-Philippe* SCOCKART, né le 5 février 1683 (11), décédé le 26 mai 1710, inhumé aux Carmes d'Enghien (12).

9^o *Jean-François* SCOCKART, qui suit (XII).

10^o *Catherine-Thérèse* SCOCKART, née le 11 avril 1688 (13), décédée le 16 septembre 1723, inhumée aux Carmes d'Enghien (14).

11^o *Gasparine-Philippine* SCOCKART (15), décédée le 25 juin 1716 et inhumée aux Carmes d'Enghien (16).

12^o *Philippe-Joseph* SCOCKART, né le 27 septembre 1692 (17), chanoine régulier de l'abbaye de Cantimpret, à Bellinghen (18).

XII. *Jean-François* SCOCKART, écuyer, né à Enghien le 4 février 1686

(1) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXXIII, p. 17.

(2) Ibid., t. IV, p. 64.

(3) Ibid., t. XXXIII, p. 35.

(4) Ibid., t. IV, p. 87.

(5) Ibid., p. 109.

(6) Ibid., p. 150.

(7) Ibid., p. 191.

(8) Ibid., p. 237.

(9) Ibid., p. 258.

(10) Ibid., t. XXXIII, p. 20.

(11) A. E., *anc. reg. par.*, t. V, p. 17.

(12) Ibid., t. XXXIII, p. 15.

(13) Ibid., t. V, p. 96.

(14) Ibid., t. XXXIII, p. 24.

(15) B. H., n^o 2, l. c.

(16) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXXIII, p. 17.

(17) Ibid., t. V, p. 153.

(18) A. F.

(1), épousa le 25 novembre 1716 (2), *Catherine CUVELIER* fille de *Martin* et de *N.*, portant pour armes *de... au maillet de... placé en bande*.

Il mourut le 13 mai 1729 (3).

Il fut élu échevin d'Enghien en 1721, et bourgmestre le 7 août 1726.

Il laissa :

1° *Martin-François-Joseph* SCOCKART, écuyer, licencié ès-lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, échevin de la ville d'Enghien, né le 6 février 1718 (4), décédé le 31 mai 1793 (5).

Il fut inhumé aux Carmes d'Enghien. Lors de la démolition de leur couvent, sa pierre tombale fut transportée au cimetière paroissial, où nous avons relevé l'inscription suivante :

ICI REPOSE LE CORPS
DE
MARTIN-FRANÇOIS-JOSEPH SCOCKART,
ÉCUYER, LICENCIÉ ÈS LOIX, AVOCAT
AU CONSEIL SOUVERAIN D'HAINAUT
DÉCÉDÉ LE 31 MAI 1793, AGÉ DE
75 ANS.

R. I. P.

2° *Jean-André-Joseph* SCOCKART, né à Enghien le 17 mai 1719 (6), devint curé d'Hérinnes-lez-Enghien, et ensuite prieur et administrateur temporel de l'abbaye de Cantimpret à Bellinghen.

Le 4 novembre 1752, il donna le dénombrement des fiefs possédés par cette abbaye dans la seigneurie d'Enghien (7). Ce travail, entièrement de sa main, est fait avec le plus grand soin.

- (1) A. E., *anc. reg. par.*, t. V, p. 57.
(2) Ibid., t. II, p. 59.
(3) Ibid., t. XXVIII, p. 35.
(4) Ibid., t. VII, p. 2.
(5) Ibid., t. XXXIII, p. 102.
(6) Ibid., t. VII, p. 30.
(7) A. A.

On a conservé son portrait, avec ses armoiries et cette inscription :

1751. ÆTATIS SUÆ 32 (1).

3° *Marguerite-Thérèse-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 12 mars 1721 (2), religieuse à l'abbaye de Roosendaël (3).

4° *Philippe-Ignace-Joseph* SCOCKART, qui suit (XIII).

5° *Catherine-Thérèse-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 7 juillet 1724 (4), morte jeune.

6° *Catherine-Thérèse-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 6 novembre 1725 (5), y décédée le 24 décembre 1779 et inhumée aux Carmes de cette ville (6).

7° *Marie-Jeanne-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 4 mars 1728 (7), épousa le 11 août 1762 (8), *Ferdinand-François-Joseph* DE LUMAY, dit PLETINX, fils de *Jean* et d'*Isabelle* DRISCART, portant pour armes *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef de trois losanges d'or et en pointe de trois écrevisses du même*.

Elle mourut à Enghien le 11 ventôse an VII de la République française (9).

De ce mariage naquirent trois enfants : *Ferdinand*, *Isabelle* et *Constance*.

8° *Isabelle* SCOCKART, née à Enghien le 4 novembre 1729 (10), morte jeune.

XIII. *Philippe-Ignace-Joseph* SCOCKART, écuyer, licencié ès lois, avocat au Conseil souverain de Hainaut, receveur de S. A. S. Mgr le duc d'Arenberg au département d'Enghien, nommé trésorier de cette ville, le 11

- (1) A. F.
(2) A. E., *anc. reg. par.*, t. VII, p. 104.
(3) B. H., n° 2, t. XI, p. 393.
(4) A. E., *anc. reg. par.*, t. VII, p. 228.
(5) Ibid., p. 271.
(6) Ibid., t. XXXIII, p. 90.
(7) Ibid., t. VIII, p. 58.
(8) Ibid., t. XXIII, p. 62.
(9) A. E., *anc. reg. par.*, t. XXXVII, p. 59.
(10) Ibid., t. VIII, p. 93.

décembre 1750, né le 24 septembre 1722 (1), épousa, le 11 février 1751 (2), *Marie-Anne-Josèphe* MARESTEAU, fille de *Philippe-Joseph* et de *Marie-Josèphe* GRART, portant pour armes *d'azur au dauphin d'argent placé en pal*. Il mourut le 28 décembre 1759 (3), et son épouse le 19 juillet 1777 (4).

Il délivra, conjointement avec son frère *Martin-François-Joseph*, le certificat suivant de leurs armes :

« Nous soussignés, *Martin-François-Joseph* SCOCKART, écuyer, licentié
 « ès loix, avocat au souverain Conseil à Mons, et ancien échevin de la ville
 « d'Enghien, et *Philippe-Ignace-Joseph* SCOCKART, écuyer, aussi licentié
 « ès loix et avocat audit Conseil, présentement trésorier de ladite ville,
 « frères, fils légitimes de feu *Jean-François* SCOCKART, écuyer, vivant
 « bourgmaitre et échevin d'icelle ville et de D^e *Catherine* CUYELIER, petits
 « fils de *Philippe* SCOCKART, écuyer, bourgmaitre de la même ville et de
 « D^e *Marie-Catherine* CAZIER, arriers-petits-fils de *Jean* SCOCKART, écuyer,
 « aussi échevin de ladite ville et de D^e *Catherine* HUSMANS, icelluy fils de
 « *Jean* SCOCKART, pareillement échevin dudit Enghien et de D^e *Anne*
 « COLINS, qui eut pour père *Zacharie* SCOCKART, écuyer, qui fut allié à
 « D^e *Barbe* CASENS, lequel est descendu de *Jean* SCOCKART, qui fut pri-
 « sonnier en la ville de Bruges avec l'empereur Maximilien, qui depuis
 « l'annoblit avec sa postérité par diplôme dépêché en la ville de Coloigne
 « le 15^e de juillet 1487, disons et déclarons par cette que les armoiries
 « cy-dessus dépeintes et figurées sont celles qui ont été portées de tout
 « tems par nos ancêtres, par eux publiquement exposées depuis nom-
 « bre d'années tant dans un verrier que sur une pierre sépulchrale,
 « comme nous continuons d'en user encore actuellement, lesquelles ar-
 « moiries nous délivrons ès mains du conseiller premier roy d'armes de
 « S. M. l'Impératrice Reine en ces Pays-Bas, du Roy et héraut d'armes
 « de la comté d'Haynaut, et de celui des Duchés de Lothier et de Bra-
 « bant pour en être tenue notice et mémoire ès livres et registres de
 « leurs offices en conformité de l'art. 43 du souverain placeart héraldi-
 « que émané sur le port d'armoiries, timbres, titres et autres marques

(1) A. E., *anc. reg. par.*, t. VI, p. 161.

(2) Ibid., t. XXII, p. 90.

(3) Ibid., t. XXI, p. 24.

(4) Ibid., p. 201.

« d'honneur et de noblesse le 14^e de Xbre 1616. En témoin de ce nous
 « avons signés cette et cachetés de nos armes ce jourd'hui à Enghien le
 « 24 d'octobre mil sept cens cinquante sept.

« Etoient signé *P. J. J.* SCOCKART, et *M. F. J.* SCOCKART et desous
 « étoient leurs cachets imprimés en cire d'Espagne (1). »

La pierre sépulchrale de *Philippe-Ignace-Joseph* SCOCKART se trouve au cimetière paroissial d'Enghien.

On y voit ses armes et celles de son épouse, et cette inscription :

ICI REPOSENT LES CORPS

DE

PHILIPPE-IGNACE-JOSEPH SCOCKART.

ÉCUYER, LICENCIÉ ÈS LOIX, TRÉSORIER

DE CETTE VILLE, DÉCÉDÉ LE

28 XBRE 1759,

DE

MARIE ANNE JOSÈPHE MARESTEAU,

SA COMPAGNE, DÉCÉDÉE LE 19 JUILLET

1777, ET LES DAMES SCOCKART

DÉCÉDÉES LE 28 AOUT 1791.

R. I. P.

Il laissa :

1^o *Marie-Madelvine-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 9 janvier 1752 (2), y décédée sans alliance le 28 août 1791 (3), et inhumée près de ses parents.

2^o *Catherine-Louise-Josèphe* SCOCKART, née à Enghien le 2 janvier 1754 (4), y décédée le 17 décembre 1810.

(1) B. H., n^o 2, t. XI, p. 391.

(2) A. E., *anc. reg. par.*, t. XVI, p. 10.

(3) Ibid., t. XXX p. 198.

(4) Ibid., t. XI, p. 82.

Par testament passé devant le notaire CHOPPINET, elle légua tous ses biens aux enfants de son frère *Martin-Louis-Joseph*.

3° *Martin-Louis-Joseph* SCOCKART, qui suit (XIV).

4° *Jean-André-Joseph* SCOCKART, né à Enghien le 12 mars 1759 (1).

XIV. *Martin-Louis-Joseph* SCOCKART, écuyer, avocat au Conseil souverain de Hainaut, né à Enghien le 13 août 1755 (2), épousa en juin 1790, sa cousine germaine *Marie Thérèse-Gilberte-Adrienne* DE GAGGIA, fille de *Jean-Charles-François*, écuyer, capitaine au 1^{er} régiment des Grenadiers wallons et de *Marie-Madeleine-Josèphe* VAN DAM, baronne d'Audignies (3), portant pour armes *d'argent à trois peupliers de sinople terrassés de même, à un oiseau de sable placé en chef*.

Il mourut au Petit-Château de St-Pierre-Capelle le 21 juillet 1812, et son épouse, née à Namur le 23 mai 1766, décéda à Mons le 9 octobre 1815 (1).

Ils laissèrent :

1° *Catherine-Thérèse-Josèphe* SCOCKART, née à St-Pierre-Capelle le 19 juin 1792, épousa en premières nocces *Pierre* GOFFAUX de Bruxelles, décédé à Paris le 20 juillet 1827, et en secondes nocces, le 19 janvier 1831, *Philémon-Joseph* CUSNER, fils de *Benoit* et de *Marie-Josèphe* KLOICK (3), et mourut à Hal sans génération.

2° *François-Louis-Joseph* SCOCKART, écuyer, garde d'honneur de Napoléon I, né à St-Pierre-Capelle le 20 avril 1794, quitta le service militaire en 1814, et mourut à Enghien le 5 septembre 1820 (3).

3° *Jean-Joseph-Louis* SCOCKART, écuyer, né à St-Pierre-Capelle le 7 janvier 1796, épousa, le 15 juin 1818, *Jeanne-Françoise* BOULLION, fille d'*Henri* et d'*Anne-Catherine* POELAERT, née à Bruxelles le 21 ventôse an VII, et mourut à Enghien le 8 mars 1823.

Il laissa :

a) *Gustave-Hubert-François* SCOCKART, né à Enghien le 5 janvier 1819.

b) *Auguste-Joseph-Hubert-Ghislain* SCOCKART, né à Enghien le 14 février 1821.

(1) A. E., *anc. reg. par.*, t. XII, p. 112.

(2) Ibid., p. 4. — B. H., n° 2, l. c.

(3) A. E.

4° *Charles-Louis-Josèphe* SCOCKART, qui suit (XV).

5° *Joseph-Philippe-Ignace* SCOCKART, écuyer, né à St-Pierre-Capelle le 24 février 1799 et y décédé le 2 mars 1814.

6° *Elisabeth-Rose-Josèphe* SCOCKART, née à St-Pierre-Capelle le 4 octobre 1800, épousa le 6 janvier 1820 *Joseph* BLERVACQ, receveur de l'enregistrement à Enghien, fils d'*Honorius* et de *Philippine* DELVIGNE, né à Beclers le 11 décembre 1794.

De ce mariage naquirent cinq enfants : *Clara*, *Zoé*, *Léontine*, *Léopoldine* et *Émile*.

7° *Désirée-Thérèse-Josèphe* SCOCKART, née à St-Pierre-Capelle le 28 septembre 1802, épousa le 14 février 1825 *Jean-Baptiste-Cornil* PERRIQUET, fils de *Jean-Baptiste-Joseph* et de *Isabelle* DELATTRE, né à St.-Omer, le 17 messidor an V, (5 juillet 1797).

XV. *Charles-Louis-Joseph* SCOCKART, écuyer, né à St-Pierre-Capelle le 10 fructidor an V (27 août 1797), épousa le 5 octobre 1831 *Pauline* SCHOONHEUT, fille de *Jean-François* et de *Marie-Catherine* SIREJACOB, née à Enghien le 30 septembre 1808.

Il mourut à Enghien le 28 mai 1842, et son épouse le 30 septembre 1878.

De ce mariage naquirent :

1° *Léopoldine-Catherine-Hubertine-Ghislaine* SCOCKART, née à Enghien le 14 novembre 1831, épousa, le 24 avril 1851, *François-Joseph* LAURENT, fils d'*Albert-Joseph* et de *Marie-Françoise* MEUR, né à Nivelles le 3 août 1817, décédé à Enghien le 30 mars 1863.

Dont trois enfants : *Albert*, *Léopoldine* et *Céline*.

2° *Léopold-Jean-Baptiste-Hubert-Ghislain* SCOCKART, né à Enghien le 4 juillet 1833, y décédé le 10 janvier 1837.

3° *Léontine-Philomène-Sophie-Ghislaine* SCOCKART, née à Enghien le 11 mai 1835, y décédée le 2 mars 1838.

4° *Zélie-Françoise-Ghislaine* SCOCKART, née à Enghien le 22 août 1836, y décédée le 7 mai 1841.

5° *Émile* SCOCKART qui suit (XVI).

6° *Édouard-Joseph-Hubert-Ghislain* SCOCKART, né à Enghien le 8 mai 1841, y décédé le 1 août de la même année.

7° *Céline-Zoé-Hubertine Ghislaine* SCOCKART, née à Enghien le 19 juil-

let 1842, épousa, le 20 mai 1867, *Ferdinand-Joseph-Constant HUART*, directeur de l'hospice Terrasse à Mons, fils de *Ferdinand* et de *Constance-Hubertine-Ghislaine PELSET*, né à Mons le 12 août 1833.

XVI. *Émile-Joseph-Hubert-Ghislain SCKOKART*, écuyer, docteur en médecine, échevin de Jemappes, né à Enghien le 30 juin 1838, épousa, le 17 février 1868, *Marie-Amélie Thérèse COLMANT*, fille de *Jules*, conseiller provincial du Hainaut et bourgmestre de Wasmes, et de *Prudence DIEU*.

De ce mariage sont nées :

1° *Emilie-Julie-Apolline-Charlotte-Thérèse SCKOKART*, née à Jemappes le 11 novembre 1868.

2° *Julia-Thérèse-Ferdinande-Apolline-Ghislaine SCKOKART*, née à Jemappes le 2 avril 1871.

JULES BOSMANS.
